

République Algérienne Démocratique et Populaire

TASQAMUT N USUDES D TOESSAST N TEMHILIN N TBURSA



COSOB
Autorité de régulation du marché financier

**RAPPORT
ANNUEL
2019**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

TASQAMUT N USUDES
D TOESSAST N TEMHILIN N
TBURSA

لجنة تنظيم عمليات
البورصة و مراقبتها



Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

RAPPORT ANNUEL

2019

SOMMAIRE

LETTRE DU PRESIDENT	5
Chapitre 1: L'autorité de régulation du marché financier	
I. Missions	8
II. Pouvoirs	8
III. Composition de la Commission	10
IV. Chambre disciplinaire et arbitrale	12
V. Organisation	12
VI. Conseil scientifique	15
Aperçu sur l'activité	18
Chapitre 2: Agrément et inscription	
I. Agrément des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) et habilitation des Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres (TCC)	22
II. Inscription des promoteurs en bourse	23
III. Reconnaissance des évaluateurs	24
Chapitre 3: Communication et information financières	
I. La communication de l'information financière	26
II. Information périodique	26
III. Dépôt des états financiers	26
IV. Cas particulier de NCA Rouiba	27
V. Dividendes versés et principaux indicateurs	29
Chapitre 4: Activité des professionnels du marché	
I. Activités des Intermédiaires en Opérations de Bourse -IOB-	32
II. Activités des Teneurs de Comptes Conservateurs de titres -TCC-	36
III. Gestion d'actifs (OPCVM - FSIE et SCI)	40
Chapitre 5: Coopération internationale	
I. Union des Autorités de Régulation des Valeurs Mobilières des pays arabes -UASA-	45
II. Coopération entre la COSOB et la SCA des Emirats Arabes Unies	46
III. Conférence annuelle de l'AMERC	47
IV. Adhésion de la COSOB au MMoU de l'OICV	48

V. Réunion annuelle de l'OICV	49
Chapitre 6: Marché en chiffres	
I. Marché primaire	52
II. Marché secondaire	52
Chapitre 7: Formation et séminaire	
I. Formation Post-Graduation Spécialisée en Ingénierie Financière	62
II. Sortie de la 6 ^{ème} promotion de la formation certifiée des professionnels du marché financier	62
III. Lancement de 7 ^{ème} promotion de la formation certifiée des professionnels du marché financier	63
IV. Ateliers techniques portant sur la conformité	63
V. Colloque du conseil scientifique sur les enjeux de la Fintech	64
VI. Formation au nouveau système d'information de la place financière d'Alger	65
VII. Journée d'étude portant sur La promotion de la bourse des valeurs mobilières : l'ère du numérique	65
VIII. Atelier technique portant sur le Multilateral Memorandum of Understanding (MMoU)	66
IX. Conférence portant sur La Méthode d'évaluation par l'arbitrage -APT-	66
X. Publication d'un lexique financier anglais - français -arabe	67
Chapitre 9: Situation financière	
Le cadre réglementaire régissant la fonction comptable de la COSOB	69
I. La situation financière arrêtée au 31-12-2019	69
Annexe	74

LETTRE DU PRESIDENT



Une année particulière dominée par une prise de conscience et par l'expression d'une demande générale légitime de transparence.

Trois axes ont guidé le travail de la Commission tout au long de l'année 2019.

Premièrement, la nécessité pour notre institution de s'inscrire dans une Algérie en quête de transparence et de la bonne gouvernance, le premier pilier a été de se focaliser sur la Compliance des acteurs du marché, comme action préventive contribuant ainsi à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Le second axe a trait à l'innovation et a vu se concrétiser les efforts du Conseil scientifique par la mise en place d'un FinLab au profit la place financière d'Alger, avec le précieux concours des assureurs, des banquiers et de l'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumédiène - USTHB.

Last but not least, un travail de fourmi a été mené pour identifier les petites et moyennes entreprises éligibles à l'introduction en bourse.

La COSOB, consciente des enjeux et des défis de l'économie nationale ne ménagera aucun effort et restera une force de proposition pour les pouvoirs publics.

Abdelhakim BERRAH

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abdelhakim BERRAH', with a stylized, cursive script.

CHAPITRE 1

L'AUTORITE DE REGULATION DU MARCHE FINANCIER

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse « COSOB » est une autorité de régulation indépendante, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La COSOB a été instituée par le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières.

I. Missions

La COSOB a pour mission d'organiser et de surveiller le marché des valeurs mobilières en veillant notamment :

- à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières ou tout autre produit financier donnant lieu à appel public à l'épargne ;
- au bon fonctionnement et à la transparence du marché des valeurs mobilières.

II. Pouvoirs

Pour exercer ses missions, la COSOB est dotée des pouvoirs suivants :

II.1. Edicter des règlements et des instructions

La Commission réglemente le fonctionnement du marché des valeurs mobilières en édictant les règlements concernant notamment :

- Les capitaux susceptibles d'être investis dans les opérations de bourse;
- L'agrément des intermédiaires en opérations de bourse ainsi que les règles professionnelles qui leur sont applicables;
- L'étendue et le contenu de la responsabilité des intermédiaires et les garanties qu'ils doivent à leur clientèle;
- Les conditions et règles régissant les relations entre le dépositaire central des titres et les bénéficiaires de ses prestations citées à l'article 19 quater du décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières;
- Les règles relatives à la conservation des titres, au fonctionnement et à l'administration des comptes courants de titres;
- Les règles relatives à la gestion du système de règlement et de livraison des titres;
- Les conditions d'habilitation et d'exercice de l'activité de conservation et d'administration des titres;
- Les conditions d'habilitation des agents autorisés à effectuer des négociations en bourse;
- Les émissions dans le public;
- L'admission aux négociations de valeurs mobilières, leur radiation et la suspension des cotations ;
- L'organisation des opérations de compensation;
- Les conditions dans lesquelles les valeurs mobilières sont négociées en bourse et livrées;
- La gestion de portefeuille des valeurs mobilières admises en bourse;

- Le contenu des clauses obligatoires à inclure dans les contrats et mandats entre les intermédiaires en opérations de bourse et leurs clients;
- Les offres publiques d'achat de valeurs mobilières;
- La publication périodique des informations concernant les sociétés dont les valeurs sont cotées.

II.2. Octroyer des visas, des agréments et des habilitations

La COSOB veille à la protection des investisseurs par la délivrance de visa sur les notices d'information établies par tout organisme qui fait appel public à l'épargne à l'occasion d'une émission de valeurs mobilières, d'une introduction en bourse ou à l'occasion d'opérations d'offres publiques.

Le visa de la Commission ne comporte pas d'appréciation sur la qualité de l'opération envisagée par l'émetteur. Il signifie que l'information contenue dans la notice d'information est pertinente, complète et suffisante pour permettre à l'investisseur de prendre sa décision de souscrire ou d'acquérir des valeurs mobilières, en connaissance de cause.

La COSOB agréée les Intermédiaires en Opérations de Bourse, en s'assurant qu'ils présentent des garanties suffisantes notamment en ce qui concerne la composition et le montant de leur capital social, leur organisation, leurs moyens techniques et financiers, les garanties et cautions à présenter, l'honorabilité et l'expérience de leurs dirigeants et de leurs agents ainsi que la sécurité des opérations de leur clientèle.

La COSOB agréée également les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et le règlement des Fonds Communs de Placements (FCP), et donne son avis au Ministère des Finances sur les demandes d'autorisation d'exercice qui lui sont soumises par les fondateurs de sociétés de capital investissement.

Elle habilite les teneurs de comptes- conservateurs de titres, qui sont préalablement des institutions agréées en tant que banques, établissements financiers et Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB).

II.3. Surveiller, contrôler et enquêter

La surveillance du marché a pour objectif principal d'assurer l'intégrité et la sécurité du marché des valeurs mobilières.

Elle porte sur le contrôle des activités des Intermédiaires en Opérations de Bourse, des Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres, de la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs, du dépositaire central des titres et des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. Elle a pour objectifs de s'assurer que :

- les Intermédiaires en Opérations de Bourse respectent les règles visant à protéger le marché de tout comportement frauduleux ou inéquitable ;
- le marché fonctionne selon les règles garantissant la transparence et la protection de l'investisseur ;
- l'administration et la gestion des titres sont effectuées conformément aux dispositions légales et réglementaires les régissant.

Pour exécuter sa mission de surveillance et de contrôle, la Commission, par délibération particulière, procède à des enquêtes auprès de sociétés ou d'institutions financières concernées par une opération sur valeurs mobilières.

En outre, lorsqu'une pratique contraire aux dispositions législatives et réglementaires est de nature à porter atteinte aux droits des investisseurs en valeurs mobilières, le Président de la Commission peut demander au tribunal qu'il soit ordonné aux responsables de se conformer à ces dispositions, de mettre fin à l'irrégularité ou d'en supprimer les effets.

III. Composition de la Commission

La Commission est composée d'un Président et de six (06) membres.

Le Président est nommé par décret présidentiel pour un mandat de quatre ans.

Les membres de la Commission sont nommés, par arrêté du Ministre des Finances sur proposition des autorités et Ministères concernés, en fonction de leurs compétences financière et boursière pour une durée de quatre (4) ans, par voie réglementaire, selon la répartition suivante :

- un magistrat proposé par le Ministre de la justice, garde des sceaux ;
- un membre proposé par le Ministre chargé des finances ;
- un professeur d'université proposé par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- un membre proposé par le Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- un membre choisi parmi les dirigeants des personnes morales émettrices de valeurs mobilières ;
- un membre proposé par l'ordre national des experts comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.

La COSOB dispose d'une subvention de fonctionnement allouée sur le budget de l'Etat et perçoit des redevances sur les actes et services rendus dans l'exercice de ses attributions. Les règles d'assiette, de calcul et de recouvrement des redevances sont fixées par voie réglementaire.

La Commission dispose, pour son fonctionnement, d'un secrétariat doté de services administratifs et techniques.

La Commission est composée des membres suivants:

- **M. Abdelhakim BERRAH, Président ;**
- **M. Mohamed MEDJBEUR**, magistrat représentant le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux qui a été remplacé par M. **Hassane NOUI**, Conseiller à la Cour Suprême en Janvier 2020;
- **M. Hassen BOUDALI**, représentant le Ministre chargé des Finances ;
- **M. Athmane LAKHLEF**, représentant le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- **M. Saïd DIB**, représentant le Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- **M. Hakim TEMZI**, représentant les personnes morales émettrices de valeurs mobilières ;
- **M. Mohamed Samir HADJ ALI**, représentant l'Ordre National des Experts Comptables.

Les membres de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse



M. Abdelhakim BERRAH
Président



M. Mohamed MEDJBEUR
Représentant le Ministre de la
Justice, garde des sceaux



M. Hassen BOUDALI
Représentant le Ministre
chargé des Finances



M. Athmane LAKHLEF
Représentant le Ministre chargé
de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique



M. Said DIB
Représentant le gouverneur
de la Banque d'Algérie



M. Hakim TEMZI
Représentant les émetteurs
de valeurs mobilières



M. Mohamed Samir HADJ ALI
Représentant l'Ordre National
des Experts Comptables

IV. Chambre disciplinaire et arbitrale

Le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières a institué au sein de la COSOB une chambre disciplinaire et arbitrale qui comprend le Président, deux (02) membres élus parmi les membres de la Commission et deux (02) magistrats désignés par le Ministre de la Justice, garde des sceaux.

Le Président de la COSOB assure la présidence de la chambre.

Compétences de la chambre disciplinaire et arbitrale

En matière disciplinaire, la chambre est compétente pour instruire tout manquement aux obligations professionnelles et déontologiques des Intermédiaires en Opérations de Bourse ainsi que toute infraction aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

En matière arbitrale, la chambre est compétente pour instruire tout litige technique résultant de l'interprétation des lois et règlements régissant le fonctionnement du marché boursier intervenant :

- entre Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) ;
- entre IOB et la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) ;
- entre IOB et leurs clients ;
- entre IOB et sociétés émettrices.

V. Organisation

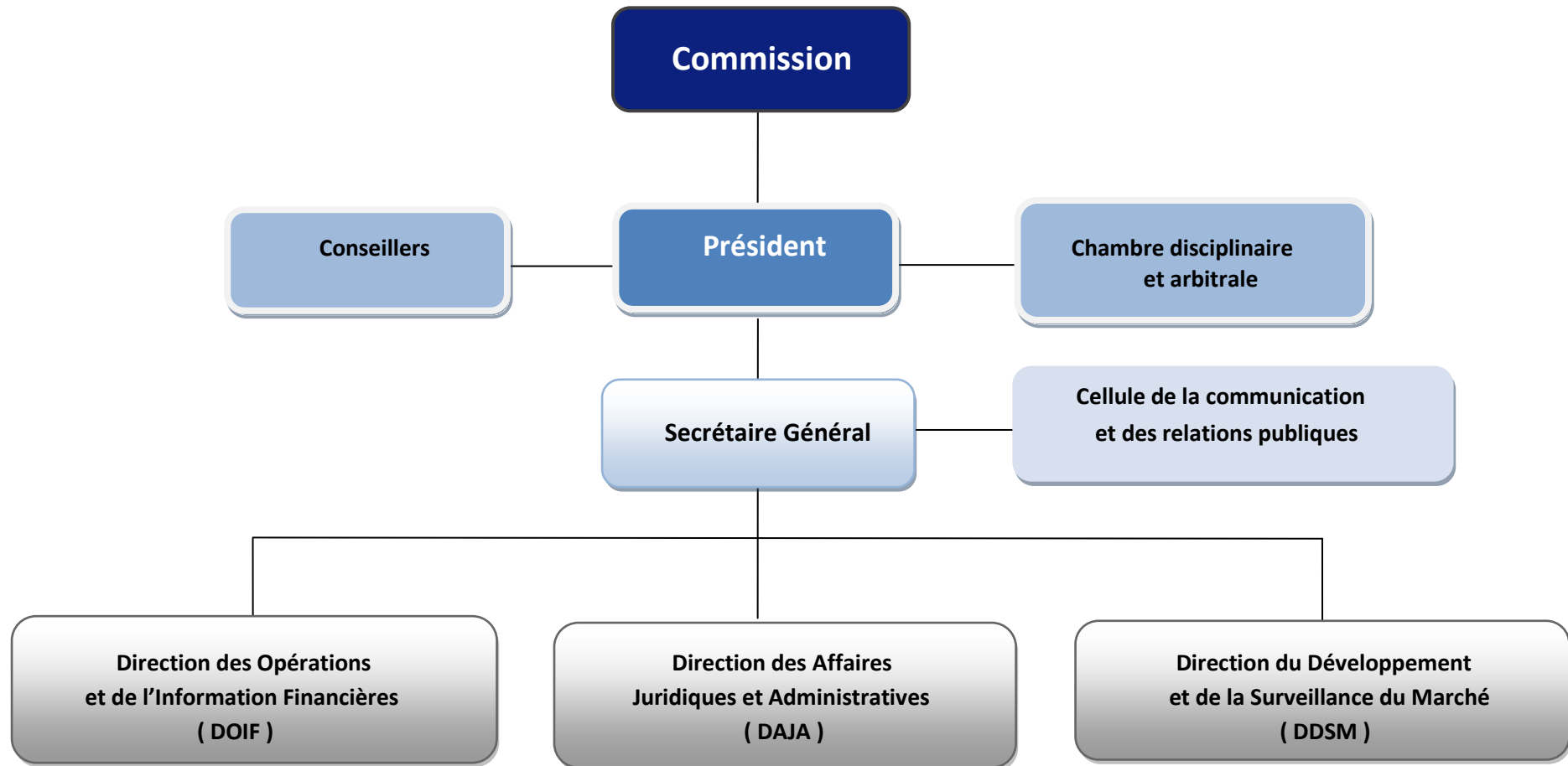
Le secrétaire général est chargé, sous l'autorité du Président de la Commission, de l'animation et de la coordination des services techniques et administratifs. Une cellule de communication et des relations publiques est placée auprès du secrétaire général. Des conseillers sont également placés auprès du Président.

L'organigramme de l'autorité fait ressortir trois (03) directions :

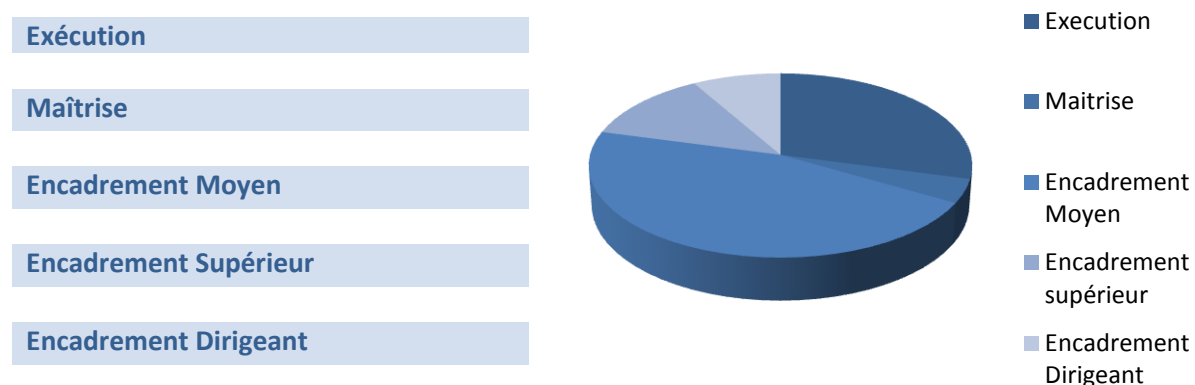
- la Direction du Développement et de la Surveillance du Marché (DDSM) : chargée du suivi des opérations de bourse, de l'inspection des intervenants et du développement du marché ;
- la Direction des Opérations et de l'Information Financières (DOIF) : chargée de l'instruction des demandes de visas et du contrôle des informations financières ;
- la Direction des Affaires Juridiques et Administratives (DAJA) : chargée de la gestion administrative et financière ainsi que des questions juridiques.

Les missions et les attributions des services techniques et administratifs sont fixées par décision du Président.

Organigramme de la COSOB



Répartition de l'effectif par catégorie socioprofessionnelle au 31-12-2019



Affectation du personnel au 31-12-2019

Cabinet du Président	04
Secrétariat Général	04
Direction du Développement et de la Surveillance du Marché	03
Direction des Opérations et de l'Information Financières	01
Direction des Affaires Juridiques et Administratives	11
Total	23

VI. Conseil scientifique

A l'instar de ce qui se pratique à l'étranger, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a mis en place un Conseil Scientifique qui a pour objectifs :

- d'informer la Commission et le Ministère des Finances sur les réflexions académiques dans le domaine financier ;
- de suivre les évolutions sur le plan réglementaire et les innovations en relation avec les activités de la COSOB ;
- d'initier des travaux de recherche en lien avec les préoccupations de la Commission.

Présidé par un expert et universitaire reconnu, le Conseil est composé d'experts, de professeurs nationaux et étrangers ainsi que des membres de la Commission. La COSOB assure le secrétariat à travers la proposition de thématiques, la préparation des ateliers ou des séminaires et la publication des interventions.

Ce Conseil est constitué pour utiliser au mieux les expertises disponibles et en faire bénéficier la Commission en vue notamment de l'actualisation de la réglementation dans le commerce des valeurs mobilières et les questions qui leur sont liées ainsi que la proposition de normes en la matière, le cas échéant.

Plusieurs régulateurs de marchés développés ont créé des comités ou consultatifs afin de les aider dans les réflexions académiques dans le domaine des marchés financiers et du financement de l'économie et mettre en place ainsi des passerelles entre l'université et le secteur de la finance.

Le Conseil Scientifique qui se compose des membres ci- dessous indiqués a été élargi en 2019 aux P-dg SAA, CPA et CCR :

- M. **Ali BOUKRAMI**, Professeur des universités en économie, Président;
- M. **Christian De BOISSIEU**, Professeur d'économie à l'Université de Paris I, membre du collège de l'AMF France;
- M. **Jean Michel BEACCO**, professeur à l'Université Paris-Dauphine, Délégué Général de l'Institut Louis Bachelier;
- M. **Alain PITHON**, Secrétaire Général de Paris Europlace, membre;
- M. **Belkacem IRATNI**, Professeur à la Faculté des Sciences Politiques et Relations Internationales;
- M. **Mohammed BAKALAM**, Professeur de l'Ecole Nationale Polytechnique, membre;
- M. **Ali BERCHICHE**, Professeur Agrégé des Universités;
- M^{me} **Imen AYARI**, Manager de l'innovation factory @Talan et responsable de l'activité Blockchain ;
- M. **Karim ZINE-EDDINE**, Directeur des Etudes de Paris EUROPLACE, en charge des relations avec l'Afrique
- M. **Hadj Mohamed SEBA** , Président Directeur Général de la Compagnie Centrale de la Réassurance -CCR- ;
- M. **Nacer SAIS**, Président Directeur Général de la Société Algérienne des Assurances SAA- ;

- **M. Mohamed DAHMANI**, Président Directeur Général du Crédit Populaire d'Algérie -CPA;
- **Les membres de la Commission.**

APERÇU SUR L'ACTIVITE

APERÇU SUR L'ACTIVITE

L'année 2019 s'est inscrite dans la continuité de la stratégie de modernisation du marché financier et de la coopération nationale et internationale. Les événements ayant marqué, pendant l'année 2019, l'activité de la Commission sont énumérés ci-dessous:

- Projet de modernisation des Systèmes d'information des institutions du marché financier et des Intermédiaires en Opérations de Bourse. Ce projet d'implémentation de plateformes informatiques, par le Consortium Espagnol BME-AFI, pour l'automatisation des systèmes d'information des institutions du marché financier (SGBV, Algérie Clearing et COSOB) a atteint l'un de ses premiers objectifs. En effet, malgré le retard accumulé en raison de facteurs indépendants au projet, les équipements informatiques prévus d'être livrés en début d'année, ont été, finalement, livrés à la SGBV au mois d'Octobre 2019. Aussitôt réceptionnés, les systèmes de cotation et de surveillance sont installés. La phase de test prévue au début de l'année 2020, s'étalera sur une période de 6 mois.

Quant au système du dépositaire central, il se trouve en phase de développement. Ce système entrera en phase de test à compter du premier semestre 2020.

- Le cadre juridique du marché financier a été enrichi avec la création du fonds de garantie du marché en prévision de la mise en place de la nouvelle plateforme de règlement et de livraison au sein du dépositaire central. En effet, par le biais de la loi de finances de l'année 2020, une disposition de loi a été introduite pour donner un ancrage juridique au fonds de garantie du marché multilatéral sur les valeurs de l'Etat et sur les transactions multilatérales portant sur les valeurs mobilières cotées en bourse.

Le cadre réglementaire est enrichi avec l'adoption par la Commission en date du 30 Janvier 2019 d'une position portant sur les mécanismes d'encadrement du contrat de liquidité adossé au programme de rachat par la société de ses propres actions, en vue d'en réguler le cours en bourse. Cette position a introduit de nouvelles exigences pour l'exécution des ordres de bourse entrant dans le cadre d'un contrat de liquidité sur un titre coté. Ces conditions portent, notamment, sur :

- L'autorisation de l'assemblée des actionnaires ;
 - Le prix minimum et maximum d'achat et de vente ;
 - Le volume maximum à acheter ou à vendre ;
 - Le timing de l'introduction des ordres ;
 - L'usage des titres après la fin du contrat.
- Adhésion au MMoU de l'OICV conclue après plusieurs années d'attente et de réformes, la COSOB a signé en date du 08 Mai 2019, l'accord multilatéral de coopération et d'échange d'information (MMOU) mis en place par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV). Une cérémonie officielle de signature a été organisée à Sydney, le 13 Mai 2019, en présence du Président de la COSOB et des membres de l'OICV, présents lors de la réunion annuelle de l'organisation.

- Signature, en marge de la réunion annuelle de l'UASA tenue en Mars 2019 en Jordanie, d'une convention de coopération entre la COSOB et l'autorité émiratie des marchés financiers - SCA -. Elle vise l'échange d'expérience et d'expertise entre les deux pays, en liaison avec les instruments de financement islamique, la technologie financière « Fintech », les blockchains, le financement participatif « le crowdfunding », ainsi que l'échange de visites techniques entre les deux marchés. Le Président a animé une conférence ayant pour thème « L'amélioration de la gouvernance au sein des marchés des capitaux arabes », et ce lors du séminaire organisé en marge de cette réunion.
- Participation de la COSOB à la 42^{ème} réunion annuelle du comité régional Afrique-Moyen Orient des commissions de valeurs (Africain-Middle-East Regional Comitee-AMERC), tenue à Koweït city le 22 Janvier 2019. Lors de cette réunion, la COSOB a été élue pour abriter la 44^{ème} session de l'AMERC qui se tiendra en Janvier 2021 à Alger.
- Organisation de deux ateliers techniques portant sur la conformité :
 - Le premier atelier qui a eu lieu le 05 Février 2019, a été animé par les responsables de la CTRF, la COSOB et le groupe industriel Lafarge-Holcim. Cet atelier a été l'occasion pour les Responsables de conformité des IOB, de perfectionner leurs connaissances concernant les obligations professionnelles des IOB et les dispositions réglementaires qui leurs sont applicables pour le contrôle des activités de l'IOB.
 - Le second atelier qui a eu lieu le 27 Novembre 2019, a vu la participation du Ministre chargé des finances et de l'Ambassadeur de l'Etat fédéral de Suisse et de plusieurs cadres dirigeants de sociétés publiques et privés, nationales et internationales. Il a été animé par les représentants de la COSOB, de la CTRF, de l'OCRC, du Secrétariat Suisse de l'économie, et de plusieurs sociétés multinationales, à savoir, Lafarge-Holcim, Novartis, Total. Cet atelier a eu pour objectif de présenter l'expérience de chaque institution en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre la corruption et la gestion des risques y afférents.
- Réalisation d'une étude portant sur les conditions d'exercice de la fonction de la conformité au sein des IOB dont les résultats ont été présentés lors du séminaire sur la conformité organisé le 27 Novembre 2019.
- Organisation, en date 15 Septembre 2019 et au siège de la CCR, d'un atelier technique portant sur le Multilateral Memorandum of Understanding -MMoU-. Cet atelier qui s'adresse aux intervenants du marché financier, vise à vulgariser les objectifs et les mécanismes de mise en œuvre du dispositif d'échange d'informations entre la COSOB et ses homologues étrangers. Cet atelier a été animé par M. Christophe CAILLOT de la Direction des enquêtes et des contrôles - AMF France- et qui est également son représentant au sein de deux comités de l'OICV traitant de la coopération et des échanges des informations.
- Lancement du laboratoire «Algeria FinLab » avec le soutien des compagnies d'assurances, des banques et le partenariat des institutions du marché et des universités dont l'université de Bab-Ezzouar. Ce laboratoire a tenu sa première réunion le 17 Novembre 2019 au cours de laquelle il

a adopté une feuille de route qui a tracé les objectifs stratégiques, cerné les moyens financiers, défini la composition de son Conseil d'orientation ainsi que les différents groupes sectoriels identifiés : assurances, banques et établissements financiers, et marché financier.

- Elaboration d'un lexique des termes financiers unifié et adopté par les pays adhérents de l'Union Arabe des Commissions de valeurs (UASA). Ce lexique qui recense les termes les plus utilisés dans les marchés financiers, est édité en trois langues -Arabe- Français et Anglais.
- Elaboration et adoption par la Commission d'une recommandation portant code de bonne gouvernance destinée aux sociétés cotées à la bourse d'Alger.
- Dans le cadre du projet d'implémentation du nouveau système d'information du marché, les cadres de la COSOB, au même titre que ceux des autres institutions du marché ont participé à une formation théorique suivie d'une formation pratique de plusieurs jours sur le fonctionnement des nouveaux systèmes qui leur sont dédiés. Cette formation a été couronnée par une visite à Madrid pour constater de visu le fonctionnement de systèmes similaires au sein de la bourse de Madrid.
- Organisation, en date du 15 Octobre 2019, d'une conférence portant sur « La Méthode d'évaluation par l'arbitrage -APT- ». Cette conférence qui s'est déroulée au siège de l'IFB, a été animé par M. Jean Michel BEACCO, Délégué Général de l'Institut Louis Bachelier de Paris et membre du Conseil Scientifique de la COSOB.
- Dans le cadre de la promotion de l'éducation financière, la COSOB a organisé, en date du 30 Janvier 2019 et à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales -EHEC- de Koléa, une journée d'études portant sur « La promotion de la bourse des valeurs mobilières : l'ère du numérique », réunissant les membres de la Commission de la COSOB, le staff technique ainsi que les étudiants de l'EHEC.
- Organisation du 5^{ème} Colloque du Conseil scientifique portant sur le thème « les enjeux de la FINTECH », le 16 Octobre 2019.
- Lancement, le 10 Novembre 2019, de la 2^{ème} promotion de la Post-graduation spécialisée en ingénierie financière en collaboration avec l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales -EHEC- et de l'Institut de Formation Bancaire -IFB-.
- Lancement, le 03 Novembre 2019, de la 7^{ème} promotion de la formation de certification des professionnels du marché financier en collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire -IFB-.

CHAPITRE 2

AGREMENT & INSCRIPTION

I. Agrément des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) et habilitation des Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres (TCC)

I.1. Agrément des IOB

La COSOB n'a pas reçu, en 2019, de demandes d'agrément en liaison avec les activités d'IOB. Pour rappel, le marché financier algérien compte actuellement onze (11) IOB agréés. Il s'agit de six (06) institutions publiques (BADR, BEA, BDL, BNA, CPA et CNEP Banque) et cinq (05) institutions privées (BNP Paribas El Djazair, Société Générale Algérie, Tell Markets, AL-SALAM Bank Algeria et Banque AL-BARAKA d'Algérie).

I.2. Inscription des négociateurs

Durant l'année 2019, la COSOB a inscrit quatre (04) candidats en qualité de négociateurs en bourse. La COSOB n'en a pas reçu de demandes de radiation.

I.3. Inscription des responsables de conformité

En 2019, la COSOB a procédé à l'inscription de cinq (05) responsables de conformité conformément à l'instruction COSOB n°16-04 relative aux conditions d'inscription des responsables de conformité.

I.4. Habilitation des TCC

La COSOB n'a pas reçu, en 2019, de demandes d'habilitation d'exercice de l'activité de tenue de compte conservation de titres.

Le marché financier compte actuellement, neuf (09) Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres habilités : BADR, BEA, BDL, BNA, CPA, CNEP Banque et BNP Paribas El-Djazair, AL-SALAM Bank Algeria et Banque AL-BARAKA d'Algérie.

I.5. Habilitation des responsables TCC

Au cours de l'année 2019, la COSOB a examiné une seule demande d'habilitation de responsable de la tenue de compte conservation de titres.

Suite à l'assainissement de la liste des responsables TCC, la COSOB a procédé à la radiation de cinq (05) personnes pour changement de poste.

1.6. Répartition des négociateurs inscrits et des responsables TCC habilités auprès de la COSOB au 31-12-2019

A la fin de l'année 2019, les agents négociateurs inscrits auprès de la COSOB sont au nombre de 21, tandis que les responsables de TCC habilités en activité sont au nombre de 16.

<i>Institution</i>	<i>Structure TCC</i>	<i>Structure IOB</i>
<i>BADR</i>	02	02
<i>BEA</i>	02	03
<i>BNA</i>	02	02
<i>BDL</i>	01	03
<i>CPA</i>	01	02
<i>CNEP Banque</i>	05	03
<i>BNP Paribas EL Djazair</i>	01	03
<i>Société Générale Algérie</i>	00	02
<i>Tell Markets</i>	00	01
<i>AL SALAM Bank Algérie</i>	01	0
<i>Banque Al BARAKA d'Algérie</i>	01	0
<i>Total</i>	16	21

II. Inscription des promoteurs en bourse

La COSOB a reçu une seule demande d'inscription en qualité de promoteur en bourse par le cabinet de conseil Grant Thornton.

Pour rappel, les sociétés de conseil et de cabinets d'expertise ayant une expérience dans l'accompagnement de sociétés pour la réalisation de restructuration juridique et le montage financier peuvent accompagner les petites et moyennes entreprises (PME) pour aller en bourse et ce, à condition de déposer une demande auprès de la Commission pour s'inscrire sur la liste des promoteurs en bourse et d'en obtenir le titre de promoteur en bourse de PME.

Ainsi, la liste des promoteurs en bourse inscrits auprès de la COSOB au 31-12-2019 comprend les onze (11) IOB agréés, qui sont inscrits d'office, et une société de conseil, en l'occurrence, la Sarl RMG Consulting et le cabinet Grant Thornton.

III. Reconnaissance des évaluateurs

La COSOB n'a pas reçu, en 2019, de demandes de sociétés de conseil pour être reconnu en qualité d'évaluateur en bourse de sociétés souhaitant s'introduire en bourse.

Pour rappel, depuis 2013, la COSOB a accepté que, au même titre que les experts comptables, les sociétés de conseil et les cabinets d'expertises fournissant du conseil aux entreprises et ayant une expérience significative dans le montage juridique et financiers et dans l'évaluation d'entreprise, puissent réaliser l'évaluation de sociétés souhaitant s'introduire en bourse, à condition de déposer une demande auprès de la Commission et d'en obtenir une reconnaissance de l'évaluation.

Les évaluateurs reconnus par la COSOB au 31-12-2019 sont:

- HUMILIS Finance ;
- Ernst & Young Advisory Algérie ;
- Centre des Techniques de l'Information et de la Communication (CETIC) ;
- KPMG Algérie ;
- Grant Thornton Algérie ;
- Centre d'Ingénierie et d'Expertise Financière (CIEF).

CHAPITRE 3

COMMUNICATION ET INFORMATION FINANCIERES

I. La communication de l'information financière

Conformément au règlement n°2000-02 du 20 Janvier 2000, les sociétés dont les valeurs sont cotées en bourse, sont tenues de déposer à la COSOB et à la SGBV des informations périodiques et permanentes, et de les publier par voie de presse. Les informations concernent les états financiers annuels et semestriels ainsi que l'opinion du ou des commissaire(s) aux comptes sur la sincérité et la régularité desdits états.

En outre, les informations permanentes concernent toute information importante ou événement affectant l'activité ou la situation financière de la société.

II. Information périodique

La société Alliance Assurances est la première société qui a organisé son assemblée générale des actionnaires et ce, en date du 23 Mai 2019, suivie par les sociétés Chaine EGH El Aurassi, Biopharm spa, dont les assemblées se sont déroulées respectivement en date du 30 Mai et 13 Juin 2019. Quant aux sociétés SAIDAL et NCA Rouiba, leurs assemblées ont eu lieu le même jour, soit le 27 Juin 2019. Les avis de convocation des conseils d'administration desdites sociétés ont été publiés dans la presse quotidienne et mise en ligne sur leurs sites web respectifs.

Le déroulement de ces assemblées annuelles ordinaires portant sur l'examen des comptes sociaux s'est effectué dans des conditions normales en conformité avec les dispositions légales régissant le quorum, l'organisation et la participation aux assemblées des actionnaires. Les comptes sociaux et les comptes consolidés (pour les groupes) de sociétés cotées ont été approuvés par leurs assemblées et certifiés par leurs commissaires aux comptes respectifs.

III. Dépôt des états financiers

Les états financiers et les rapports de gestion et de commissariat aux comptes ont été déposés auprès de la COSOB, et des communiqués de presse portant publication des états financiers 2018 ont été également publiés dans la presse. Cette information financière a été également rendue disponible sur leurs sites web respectifs.

Quant à la publication des états financiers du premier semestre 2019, les sociétés cotées Biopharm spa et Alliance Assurances spa ont déposé et publié leurs états financiers dans le délai réglementaire. En ce qui concerne la société Chaine EGH El Aurassi spa, celle-ci a, après accord de la COSOB, bénéficié d'un délai supplémentaire d'un mois, et a procédé au dépôt et publication de ses états financiers à la fin du mois d'Octobre 2019. Quant au groupe Saidal, force est de constater que la société a sollicité pour la deuxième année consécutive une propagation de délai, à deux reprises (deux mois puis un mois) à l'issue de laquelle, le Groupe a déposé et publié ses états financiers du premier semestre 2019. Bien que ces reports soient justifiés par la prise de fonctions tardive par les nouveaux commissaires aux comptes de la société qui s'est répercuté sur le démarrage de leurs travaux d'audit, ces retards de publication devraient être évité à l'avenir car le principe de la bonne information applicable au niveau des marchés requiert la diffusion d'une information au contenu pertinent, et surtout sa publication dans les délais exigés.

IV. Cas particulier de NCA Rouiba

Quant à la société NCA Rouiba, elle a enregistré un retard de presque un mois eu égard aux difficultés rencontrées sur le plan financier, auxquelles s'ajoute la constatation de défaillances en matière de gestion de ses créances et de ses dettes.

Face à cette situation délicate, le conseil d'administration de NCA Rouiba a pris des mesures immédiates, notamment en se séparant de son Directeur général, et l'engagement des audits et des diligences nécessaires afin de statuer sur la gestion de la période précédente.

Les dirigeants de la société ont également arrêté un plan d'actions, consistant au :

- Recours systématique aux poursuites judiciaires pour le recouvrement des créances ;
- Changement dans les conditions générales actuelles de vente;
- Optimisation des opérations et réduction des charges ;
- Négociation avec les partenaires financiers et fournisseurs en vue de restructurer son endettement ;
- Evaluation de l'option de cession des immobilisations non rentables.

Par ailleurs, et en vue de renforcer ses fonds propres, le conseil d'administration de la société a envisagé d'explorer toutes les options possibles, notamment celle de l'augmentation de son capital par son ouverture à un partenaire stratégique et/ou financier.

Enfin, les dirigeants de la société n'excluent non plus le scénario extrême de la radiation de la société de la cote officielle de la Bourse d'Alger, et ce par l'engagement d'une procédure d'offre publique de retrait (OPR).

IV.1. Résultats de l'enquête diligentée par la COSOB

Face à cette situation délicate, la COSOB, et sur délibération particulière prise par la Commission en date du 20 Novembre 2019, a diligenté une enquête sur la situation de NCA Rouiba.

De tous les éléments d'informations récoltés, il ressort que l'éventualité de cas de détournements de fonds a été écartée (confirmation du Commissaire aux comptes). Cette situation a été engendrée beaucoup plus des problèmes de préservation des équilibres financiers de la société qui sont générés par des choix stratégiques en matière commerciale auxquels s'ajoute un mode de gestion peu rigoureux. Certes, les facteurs exogènes liés notamment au marché des boissons ont davantage aggravé la situation ; il n'en demeure pas moins que les causes de la dégradation de la situation financière de la société NCA Rouiba trouvent essentiellement leur origine dans ce qui suit:

- Une augmentation inquiétante du compte client accompagnée de retards de paiements insoutenables, et aggravée par la généralisation de l'acceptation de traites à longues échéances, ayant induit d'une part une explosion du besoin en fonds de roulement (BFR), et d'autre part une forte exposition aux risques de traites impayées.
- Absence de système de gestion des clients performant qui permettrait d'en ressortir des points de contrôle à suivre (par exemple : respect des délais de paiement, performance commerciale, solvabilité, respect des plafonds d'assurance, ...etc).

- Le non recouvrement des créances a entraîné une dégradation des relations de l'entreprise avec ses fournisseurs (importants retards de paiement), et une accumulation des impayés bancaires.
- La stratégie de distribution adoptée par NCA Rouiba a entraîné des risques stratégiques par rapport à l'assurance de la solvabilité de son principal client, à savoir sarl Carthago distribution. Cette situation a été aggravée par le conflit d'intérêt dans lequel se trouvait le Directeur Général démissionnaire envers cette société. La créance cumulée n'a pas cessé d'accroître depuis 2014, jusqu'à atteindre un montant de 1,35 milliard de Dinars en Juin 2019.
- Le recours à l'endettement à court terme pour le financement de l'exploitation de manière récurrente et à des proportions très risquées. A cet égard, le niveau d'endettement n'a pas cessé d'accroître (4,6 milliards de DA), il représente plus de quatre fois (4) les capitaux propres de NCA à la fin de l'exercice 2018. L'endettement à court terme qui est de 3,3 milliards de DA, représente plus de 71% de l'endettement net.

IV.2. Principaux événements sur l'évolution de la situation de NCA Rouiba

La société NCA Rouiba a publié en date du 05 Janvier 2020 un communiqué dans lequel elle révèle l'identité de ce nouveau partenaire, en l'occurrence Brasseries Internationales Holding Ltd -BIH- en indiquant que les négociations sont en cours avec ce partenaire sur un projet d'adossment de la société à ce groupe.

Aussi, elle a également publié une situation financière de la société, arrêtée au 30 Novembre 2019 (non auditées par le commissaire aux comptes de NCA-Rouiba), accompagnée d'une analyse des difficultés financières et opérationnelles auxquelles elle est confrontée.

De son côté, le Commissaire aux comptes de la société a convoqué, en date du 15 Janvier 2020, une assemblée générale extra-ordinaire des actionnaires (AGEX), en vue de statuer sur la continuité de l'activité de la société, et ce conformément à l'article 715 bis 11 du code de commerce.

A l'issue de cette assemblée, les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes, prennent acte des difficultés que traverse l'entreprise tel que relevées par le commissaire aux comptes, et mandent le conseil d'administration à l'effet de poursuivre l'exploitation, et donnent mandat audit Conseil d'explorer toutes les pistes de sortie de crise, et de mener à bonne fin le projet de partenariat stratégique avec le Groupe Brasseries Internationales Holding Ltd -BIH-.

Suite à la publication par la société NCA Rouiba, en date du 16 Janvier 2020, d'un communiqué portant sur les principaux points du protocole d'investissement signé avec le Groupe Brasseries Internationales Holding Ltd -BIH-, la COSOB, agissant dans le cadre de sa mission de préservation des intérêts des investisseurs en bourse, et par souci de vouloir assurer la diffusion la plus large possible des informations publiées par NCA Rouiba auprès de ses actionnaires, a informé le marché que les négociations en bourse sur le titre NCA Rouiba sont suspendues lors de la séance de bourse du 19 Janvier 2020.

Enfin, dans un courrier adressé en date du 21 Janvier 2020 à la COSOB, la société NCA Rouiba a exprimé son intention d'engager le processus d'offre publique de retrait -OPR- suivi de la radiation du titre NCA Rouiba de la bourse d'Alger, et que le dépôt d'une demande officielle auprès de la COSOB sera effectué dès que les éléments constitutifs du dossier de l'opération seront finalisés.

V. Dividendes versés et principaux indicateurs

Sur le plan de distribution de dividendes, il a été noté, comparativement à l'exercice précédent, une amélioration dans les montants versés par la société Biopharm, et une constance pour ce qui est des montants versés par Alliance Assurances, et une régression en ce qui concerne le Groupe Sidal et la Chaîne EGH El Aurassi.

Le Groupe Biopharm spa demeure premier en termes de montant versé avec 115 DA pour chaque action détenue suivi par Alliance Assurances avec un montant de 45 DA par action. A noter que l'Assemblée générale de NCA Rouiba, et pour la troisième année consécutive, n'a pas versé de dividendes. En 2016, l'assemblée des actionnaires de la société a privilégié de ne pas distribuer de dividendes, mais alimenter le compte « réserves facultatives » pour faire face aux dépenses d'investissement liées au développement de la société ; cependant les exercices 2017 et 2018 se sont avérés des années difficiles pour la société, et ce par la constatation de résultats négatifs respectivement de 703 et 275 millions de DA.

Les montants des dividendes distribués au titre de la répartition du bénéfice de l'exercice clos 2018 sont indiqués ci-après :

- Biopharm : 115 DA pour chaque action détenue ;
- Sidal : 40,5 DA pour chaque action détenue ;
- Alliance Assurances : 45 DA pour chaque action détenue ;
- Chaîne EGH El Aurassi : 30 DA pour chaque action détenue.

Le tableau ci-dessous présente quelques indicateurs relatifs aux sociétés cotées.

Indicateurs financiers des émetteurs de titres de capital (en Dinars)

		Total actif	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Resultat net	Dividende par action
Groupe SAIDAL	2018	39 574 343 961	10 317 577 775	4 898 058 445	1 174 214 390	40,5
	2017	48 318 944 590	10 265 897 771	4 949 152 809	1 376 295 647	45
Chaine EGH Aurassi	2018	11 362 669 460	2 721 919 757	2 090 836 147	439 611 183	30
	2017	11 581 590 569	2 828 910 650	2 212 763 177	549 187 994	40
Alliance Assurances	2018	8 450 417 519	5 002 372 638	2 351 590 813	462 355 810	45
	2017	8 203 294 588	4 802 292 423	2 038 725 423	432 140 991	45
NCA Rouiba	2018	10 069 231 214	5 936 615 369	1 226 328 441	-275 035 966	--
	2017	8 694 763 694	5 659 391 237	1 182 872 203	-702 610 250	--
Biopharm	2018	55 386 781 342	63 055 121 574	13 193 162 047	7 524 939 378	115
	2017	48 592 810 680	58 567 782 393	11 885 027 007	6 498 667 964	100
AOM Invest	2018	359 661 745	2 156 032	8 047 885	1 247 447	--
	2017	267 645 610	1 613 210	2 406 164	750 803	--

CHAPITRE 4

ACTIVITE DES PROFESSIONNELS DU MARCHE

I. Activités des Intermédiaires en Opérations de Bourse -IOB-

A. Activité de négociation en bourse pour compte de tiers

Le volume global des échanges en bourse en 2019, se chiffre à 249.696 titres soit en hausse de 10,23% par rapport à l'année 2018.

Les échanges en valeur se chiffrent à 248.990.023 DA, soit une hausse de 20,8% par rapport à l'année 2018.

Le nombre de transactions réalisées en bourse est stable par rapport à l'année 2017, mais reste tout de même très insuffisant, ce qui dénote du faible niveau de liquidité sur le marché.

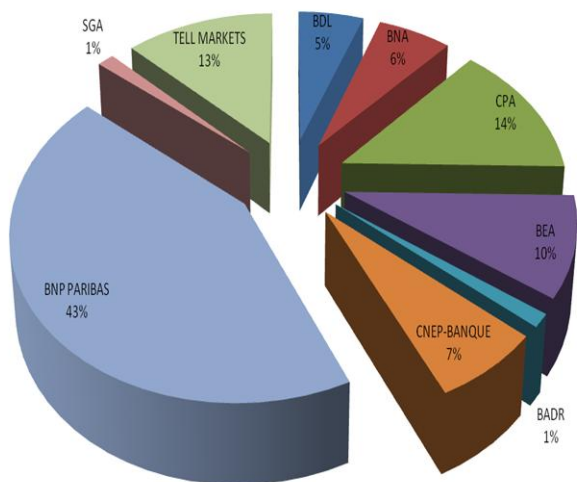
Bien que ces chiffres soient positifs, ils restent tout de même très insuffisants, puisque comme mentionné dans ce rapport, les échanges ont porté globalement sur un seul titre, en l'occurrence Biopharm. Cette situation renseigne aussi bien sur le manque de la profondeur du marché financier que sur l'immense travail qui reste à faire par la place financière d'Alger en termes de démarchage, de vulgarisation de l'activité boursière et de l'éducation financière.

La répartition des achats et des ventes par IOB est résumée dans le tableau ci-dessous :

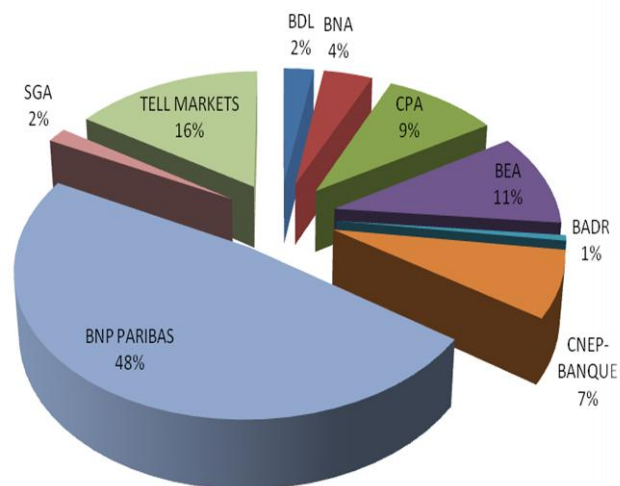
IOB	Achat en volume	Achat en valeur (DA)	Vente en volume	Vente en valeur (DA)	Nombre transactions achat	Nombre transactions ventes
BDL	19 074	7 822 524	8 449	4 696 159	22	26
BNA	17 782	7 872 157	13 221	12 536 892	69	44
CPA	20 202	12 872 524	47 718	34 143 465	91	140
BEA	10 488	10 566 858	38 255	41 944 798	38	76
BADR	0	0	6 363	3 105 335	0	20
CNEP-BANQUE	8 780	9 800 676	25 113	27 468 834	21	57
BNP PARIBAS	162 975	189 432 491	51 137	49 464 540	175	62
SGA	0	0	7 040	8 460 000	0	4
TELL MARKETS	10 395	10 622 793	52 400	67 170 000	21	8
Total	249 696	248 990 023	249 696	248 990 023	437	437

Les graphes ci-dessous illustrent la participation, en 2019, de chaque IOB dans les négociations en bourse:

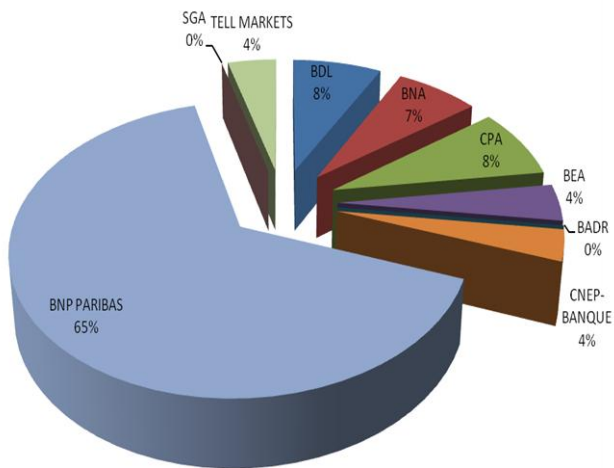
Activité globale (achats et ventes en volume)



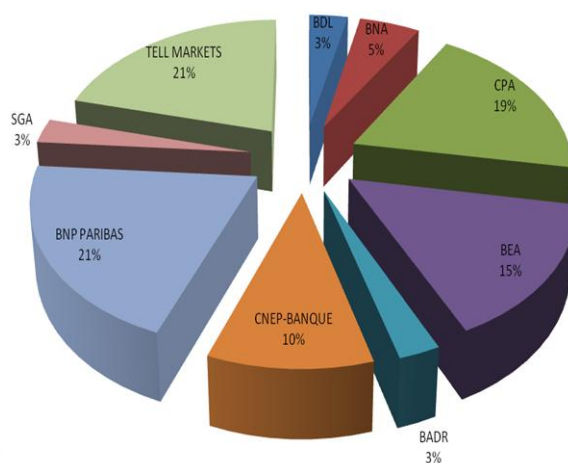
Activité globale (achat et ventes en valeur)

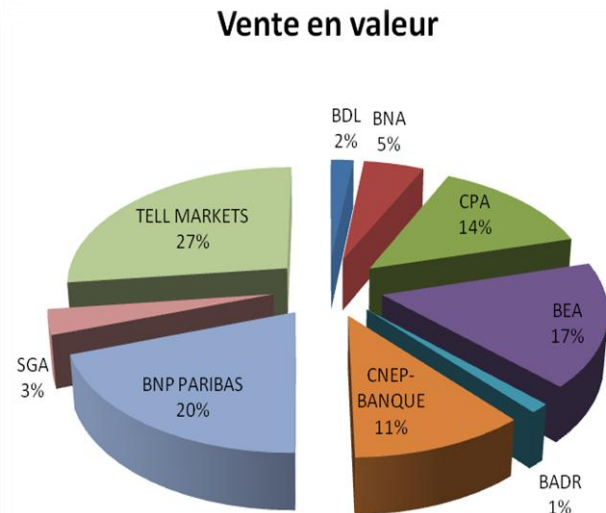
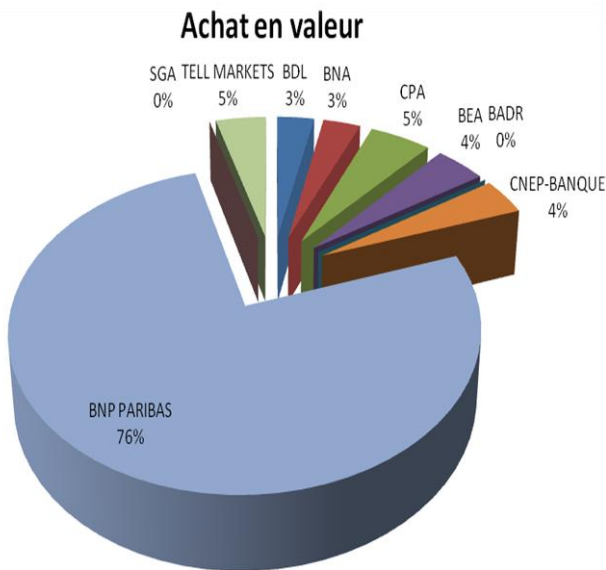


Achat en volume



Vente en volume





Globalement, en mesurant l'activité globale de chaque IOB, les indicateurs confirment la dominance de l'IOB BNP PARIBAS El Djazair sur les échanges en bourse avec 43% des échanges en volume, suivi de l'IOB CPA avec 14% et de l'IOB Tell Market en troisième position avec 13% de l'activité globale sur le marché. Les IOB BADR et Société Générale Algérie occupent tous les deux la dernière position avec 1% des échanges en bourse.

L'examen plus détaillé des échanges en bourse révèle que BNP Paribas a réalisé 65% des achats et 21% des ventes en volume. La banque CPA, arrive très loin derrière avec 8% des achats et 19% des ventes en volume. L'IOB Tell Markets a réalisé quant à lui 21% des ventes sur le marché et 4% des achats en volume.

En valeur, l'IOB BNP Paribas a réalisé 76% des achats et 20% des ventes. L'IOB Tell Markets arrive en deuxième position avec 27% des ventes et 5% des achats en valeur. L'IOB BEA arrive en troisième position avec 17% des ventes et 4% des achats.

B. Activité de négociation pour propre compte

a. Activité de contrepartie

L'activité de négociation pour propre compte est très marginale. Les transactions qui ont eu lieu sont réalisées par l'IOB CPA. Le volume global de ces échanges s'élève à 561 titres pour un montant global de 67 000 DA.

b. Activité d'animation du marché

En 2019, un seul titre coté a fait l'objet d'un contrat de liquidité, en l'occurrence le titre BIOPHARM. En effet, la société a signé un avenant au contrat de liquidité en 2018, le prolongeant d'une durée de 6 mois, conformément aux dispositions de :

- l'article 715 bis du code de commerce autorisant l'achat par la société de ses propres actions en vue de réguler le cours des actions cotée en bourse ;
- l'article 127 du règlement COSOB n° 97-03, modifié et complété, portant règlement général de la bourse, autorisant l'IOB à intervenir en vertu d'un contrat de liquidité conclu avec l'émetteur en vue de réguler le cours des actions par des opérations de contrepartie ;
- La Position de la Commission du 30 Janvier 2019 portant sur les mécanismes d'encadrement du contrat de liquidité adossé au programme de rachat par la société de ses propres actions, en vue d'en réguler le cours en bourse.

L'IOB en charge de l'exécution de ce contrat de liquidité est BNP Paribas El Djazair. Il est intervenu 53 fois dans le cadre du contrat de liquidité Biopharm, dont 25 cas pour réduire ou absorber le déséquilibre et 28 cas pour permettre de réaliser le fixing.

1. Acquisitions dans le cadre du contrat de liquidité sur Biopharm

A l'entame du contrat, le solde du compte de liquidité présente un solde initial de 42.380 actions. L'IOB est intervenu 25 fois par des opérations d'acquisition, dont 12 fois pour réduire ou absorber le déséquilibre et 13 fois pour permettre au titre Biopharm de coter. Le volume total acquis durant la validité du contrat s'élève à 19786 actions.

Opération (Achat)	Nombre d'intervention	Fixing client	Fixing combiné
Absorption ou réduction du déséquilibre	12	12	0
Permettre la cotation	13	0	13
Total	25	12	13

2. Ventes dans le cadre du contrat de liquidité sur Biopharm

Dans le cadre du contrat de liquidité sur Biopharm, l'IOB BNP est intervenu 28 fois pour répondre à la demande de titres, dont 13 fois pour réduire le déséquilibre et 15 fois pour permettre au titre de coter. Le volume total des titres vendus au terme du contrat s'élève à 29.023 actions.

Opération (vente)	Nombre d'intervention	Fixing client	Fixing combiné
Réduction du déséquilibre	13	13	0
Permettre la cotation	15	0	15
Total	28	13	15

3. Solde du compte titre

Au terme du contrat de liquidité, la situation du compte titres dans le cadre du contrat de liquidité se présente comme suit :

Stock initial	42380
Nombre de titres achetés	19.786
Nombre de titres vendus	29.023
Solde du compte titres	33.143

II. Activités des Teneurs de Comptes Conservateurs de titres -TCC-

A. Ouverture de comptes titres

L'évolution du nombre de comptes titres gérés par les TCC est résumée dans le tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	Dont personnes physiques
BNP PARIBAS El Djazair	850	1160	1175	1183	1093
CNEP-BANQUE	4512	4523	4537	4554	4518
BNA*	3266	3294	3312	3329	3239
BADR	4683	4709	4717	4722	4658
BEA	1600	3235	3282	3287	3054
CPA**	3181	3118	3114	3044	3008
BDL	1437	1326	1346	1329	1284
Total	19529	21365	21483	21448	20854

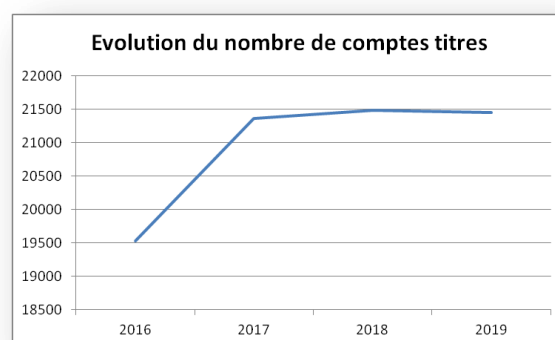
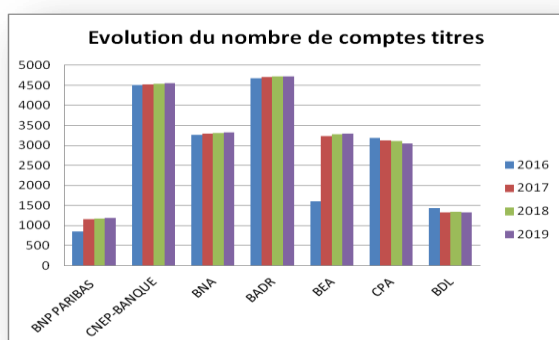
*Comprend les comptes titres gérés pour le compte des clients de SGA et de Tell Markets

** Comprend les comptes titres gérés pour le compte des clients de SGA

Le nombre de comptes titres tenus est relativement stable depuis plusieurs années mais en deçà des capacités potentielles de l'économie algérienne se maintenant à plus de 21.400 comptes. Statistiquement, Cela représente l'équivalent de cinq (05) investisseurs pour Dix milles (10.000) algériens, ce qui est un chiffre très insignifiant. Les personnes physiques représentent plus de 97% de l'actionnariat des sociétés cotées.

Ces chiffres dénotent de l'absence de la bourse d'Alger de la liste des choix d'investissement potentiels qui sont offerts aux Algériens en général. Insuffler une nouvelle dynamique au marché par l'admission de dizaines d'entreprises publiques et privées sera, entre autres, l'une des mesures à apporter pour améliorer l'attractivité de la bourse pour drainer l'épargne des ménages.

L'évolution du nombre de comptes titres au fil des années et sa répartition par IOB sont illustrées par les graphes suivants :



Le TCC BADR banque gère près de 22% des comptes titres, suivi par la CNEP banque avec 21,32%, la BNA et la BEA avec 15%.

Pourtant par comparaison avec les données du marché, la BADR a réalisé 20 transactions pour un montant de plus de 03 millions DA représentant 1% des échanges en volume et en valeur sur le marché. La CNEP banque, quant à elle, a réalisé 78 transactions pour un montant de plus de 37 millions DA, représentant 7% des échanges en volume et en valeur sur le marché.

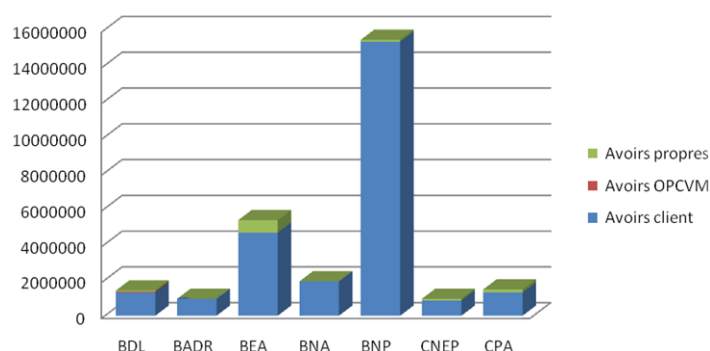
B. Répartition du portefeuille des actions cotées

La répartition du portefeuille des actions, inscrites en comptes auprès des TCC est résumée dans le tableau ci-dessous :

	BDL	BADR	BEA	BNA	BNP	CNEP	CPA	Total
Avoirs client	1.285.794	939.535	4.646.165	1.919.079	15.320.179	851.512	1.296.790	26.259.054
Avoirs OPCVM	65.881	0	0	0	0	0	0	65.881
Avoirs propres	54.825	0	696.051	400	100.195	93.424	166.726	1.111.621
Total portefeuille	1.406.500	939.535	5.342.216	1.919.479	15.420.374	944.936	1.463.516	27.436.556

Les avoirs gérés par les TCC sont constitués à 95% des avoirs de la clientèle, y compris les OPCVM. Le graphe suivant illustre la répartition du portefeuille des actions cotées par TCC.

Répartition du portefeuille actions par TCC



La banque BNP Parisbas El Djazair est le premier TCC en termes de la taille du portefeuille géré. Elle gère, à elle seule, 56% des actions inscrites en comptes. Elle est suivie par le TCC BEA qui gère 19,47% des actions inscrites en comptes puis par la BNA, BDL avec 7% et 5,12% respectivement.

La BEA est la premier TCC en termes de taille de portefeuille en actions cotées inscrites en comptes et gérées pour le compte propre.

C. Dématérialisation des titres SAIDAL et EGH El Aurassi

Le nombre d'actions SAIDAL dématérialisées depuis le début de l'opération en 2004 jusqu'au 31 Décembre 2019 s'élève à 834.954 actions soit 41,74% du montant émis, et le nombre d'actions EGH El Aurassi dématérialisées depuis le début de l'opération jusqu'au 31 Décembre 2019 s'élève à 615.354 actions, soit 51,28% du montant émis.

Les statistiques de la dématérialisation des actions de SAIDAL et d'EGH El Aurassi sont résumées dans le tableau ci-dessous :

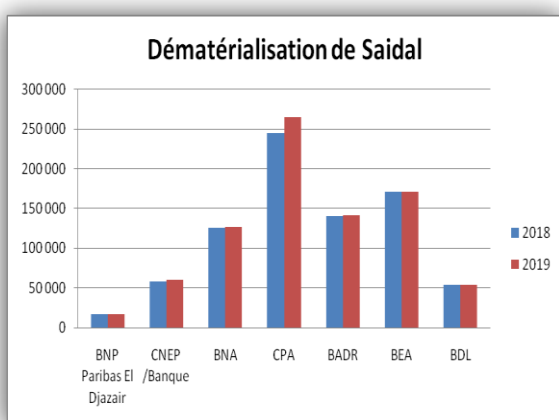
	SAIDAL			EGH El Aurassi		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	évolution
BNP Paribas El Djazair	16.400	16400	0	654	654	0
CNEP /Banque	58.064	60.561	2497	21.044	21.099	55
BNA	125.225	126.746	1521	84.039	85.704	1665
CPA	245.037	264.677	19640	92.601	110.772	18171
BADR	140.578	141.188	610	63.229	63.491	262
BEA	170.835	171.232	398	281.410	282.110	700
BDL	53.650	54.150	500	49.848	51.524	1676
Total	809.789	834.955	25.166	592.825	615.354	9.067
Capital émis	2.000.000	2.000.000	0	1.200.000	1.200.000	0
Taux dématérialisation	40,49%	41,74%	1,25%	49,40%	51,28%	1,877%

La dématérialisation des titres SAIDAL et EGH El Aurassi a suivi la même allure que les années précédentes. En effet, 1,25% du capital émis par le Groupe SAIDAL a été dématérialisé en 2019

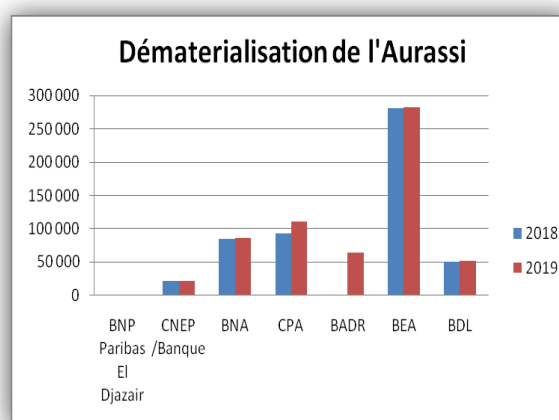
(1,52% en 2018), et 1,877% du capital émis par EGH El AURASSI a été dématérialisé en 2019 (0,76% en 2018).

Ainsi, plus de 58% du flottant des titres SAIDAL et plus de 48% du flottant des titres EGH El Aurassi sont conservés sous la forme certificat papier. Cette situation, comme cela a été mentionné dans les précédents rapports, est néfaste pour le marché dans la mesure où le nombre de titres immédiatement échangeables est amputé du nombre des titres détenus sous forme de certificat, générant une baisse de l'offre de titre et de liquidité.

La participation des Banques dans l'effort de dématérialisation, est illustrée par les graphes ci-dessous :



Le TCC CPA a dématérialisé, à lui seul 31,7% des actions dématérialisées depuis le début de l'opération. La BEA arrive en deuxième position avec 20,5%.



Le TCC BEA a dématérialisé à lui seul plus de 48% de l'ensemble des actions dématérialisées depuis le début de l'opération.

III. Gestion d'actifs (OPCVM - FSIE et SCI)

III.1. Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières -OPCVM-

L'actif net de la SICAV Charikat El-Istithmar El-Mali « Célim », a atteint 178 millions de DA à la fin 2018 contre 177 millions de DA en 2017. Son capital initial lors de sa création était de 120 millions de DA, détenu, à parts égales, par les actionnaires fondateurs, à savoir la Banque Nationale d'Algérie, la Banque de Développement Local, et la Société Algérienne des Assurances.

Le résultat comptable dégagé au titre de l'année 2018, a enregistré une baisse sensible de 55% en passant d'un montant de 1.620.500 DA en 2017 à celui de 722.738 DA en 2018. Cette régression s'explique par l'impact des charges d'exploitation, notamment les frais du personnel qui ont évolué de +12% (681.158 DA). Quant à l'actif net, il est demeuré quasiment identique par rapport à l'exercice précédent; il est de 178.266.373 DA en 2018 contre 177.321.686 DA en 2017 ; ainsi, la valeur liquidative de l'action SICAV Célim s'établit à la fin 2018 à 1486 DA contre 1478 DA en 2017.

La quasi-totalité des fonds de la SICAV, arrêtés au 31/12/2018, sont placés en actions (18%), en obligations corporatives (7%), en obligations d'Etat (64%), et sous forme de bons de Trésor (10%), et le reste en dépôts à terme. La structure du portefeuille ainsi présentée se trouve ainsi conforme aux règles prudentielles édictées par la COSOB, sauf pour les obligations d'Etat où il est constaté un dépassement de l'ordre 4%. Le taux de frais de gestion enregistré pour cet exercice est de 4,95%, en légère hausse par rapport à celui de l'exercice précédent (4.53%). La société estime que le niveau des charges reste incompressible dans le contexte actuel, caractérisé par le manque d'opportunités et d'alternatives de placement sur le marché secondaire. A rappeler que le taux des frais de gestion autorisé est de 2% de l'actif net. La société est tenue de diversifier et d'augmenter davantage son portefeuille en vue de réduire au maximum ces frais de gestion.

III.2. Le Fonds de Soutien à l'Investissement pour l'Emploi -FSIE-

Les résultats de l'activité actionnariat dans le capital du FSIE, qu'elle soit par le procédé de la retenue à la source auprès des entreprises ou celui de la souscription directe auprès du public, demeurent très faibles voire en deçà des objectifs tracés par la direction de la société. Ainsi, à la fin de l'année 2018, le fonds compte 5.103 actionnaires contre 5.082 actionnaires en 2017. Le nombre cumulé des actions souscrites, depuis l'entrée en exploitation du fonds en 2009, est de 261.764 actions contre 204.248 actions en 2017, soit une évolution de 28%. Le capital global engrangé est de l'ordre de 49 millions de DA contre 40,8 millions de DA en 2017. A rappeler que le prix de souscription d'une action FSIE est de 200 DA.

En matière de prise de participation dans le capital des sociétés PME, La direction du Fonds continue à privilégier, durant cette phase actuelle, le placement dans les valeurs d'Etat (90%), quelques actions cotées en bourse (6%) en attendant l'accroissement des ressources financières issues de la souscription épargne retraite pour entamer un tel investissement.

Pour rappel, le FSIE a été créé en vertu des dispositions de la loi de finances pour 2005, notamment ses articles 58 à 62. Il a le statut d'une « société par actions à capital variable ». Le Fonds, doté initialement d'un capital social de 150 millions de DA puis augmenté à 350 millions de DA, a pour mission de canaliser jusqu'à la moitié de l'épargne collectée auprès des travailleurs salariés vers des

projets de développement économique à travers des prises de participation sous forme d'actions et de titres participatifs.

III.3. Les Sociétés de Capital Investissement

Actuellement, Trois sociétés de capital investissement sont autorisées à exercer l'activité de capital investissement, et ce dans le cadre du dispositif juridique fixé par la loi 06-11 du 24 Juin 2006 relative à la société de capital investissement:

- La société "El Djazair Istithmar" spa, dotée d'un capital d'un 1.000.000.000 DA, suivant autorisation du Ministère des finances du 06 Mai 2010 ;
- La société Financière Algéro-Européenne de participation « Finalep », dotée d'un capital social de 1.200.000.000 DA, suivant autorisation du Ministère des Finances du 02 Mai 2012 ;
- La société ICOSIA Capital spa dotée d'un capital social de 1.500.000.000 DA, suivant autorisation du Ministère des Finances du 15 Mars 2018.

III.3.1. La Société El-Djazair Istithmar

Le portefeuille de la société à la fin de l'année 2018 totalise 14 participations d'un montant total de 852 millions de DA dont 8 participations exclusivement opérées sur fonds propres avec un montant de 500,6 millions de Dinars ; trois participations sur fonds d'investissements de wilaya avec un montant de 147 millions de Dinars; et enfin trois participations sur financement mixte (fonds propres et fonds de wilaya) avec un montant global de 205 millions de Dinars.

Pour ce qui est des projets acceptés, cinq accords ont été donnés pour un montant global de 230 millions de DA. Par ailleurs, cinq dossiers sont en cours d'étude pour un montant global sollicité de 360 millions de DA.

EL Djazair Istithmar a reçu 93 intentions d'investissement durant l'année 2018, couvrant l'ensemble des secteurs d'activité et représentant toutes les phases de vie de l'entreprise (82 à la création - 10 au développement et 01 sous forme de reprise). Le secteur de l'industrie se trouve en tête avec 58 projets suivi du secteur des services avec 26 projets.

Ces participations de capital concernent particulièrement la phase création avec une prédominance du secteur de l'industrie. Le taux de participation dans le capital de ces sociétés varie entre 0,1% et 49% au maximum.

Quant à l'activité enregistrée durant le 1^{er} semestre 2019, la société El Djazair Istithmar a validé, après accord de la DGT car inscrite sur fonds d'investissement de wilaya, une participation dans une société en phase de création, activant dans le secteur pharmaceutique avec un montant de 100 millions de dinars.

En matière des intentions d'investissements, la société a reçu, au cours du 1^{er} semestre 2019, 84 intentions d'investissement, dans différents secteurs, contre 46 intentions d'investissement au 1^{er} semestre 2018 dont soixante trois (63) projets concernent la phase création et vingt (20) projets ont trait à la phase de développement. L'examen des intentions d'investissement du point de vue secteur d'activité affiche une tendance dominante du segment de l'industrie et des services.

Sur le plan de la rentabilité financière de la société, EL Djazair Isthmar a enregistré également cette année un déficit. Sa rentabilité demeure tributaire du rendement de son portefeuille. Sur les 14 participations de son portefeuille, seulement 4 sociétés ont dégagé un résultat positif, pour l'exercice 2018.

III.3.2. La société Financière Algéro-Européenne de participation « FINALEP »

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de la Finalep (financement sur fonds propres) se compose de onze (11) participations, avec un engagement global de 863,7 millions de DA contre neuf (09) participations (776,7 millions de DA). Les deux nouvelles participations, enregistrées au titre de l'exercice 2018, concernent une société activant dans l'industrie de l'emballage et l'autre opérant dans la formation professionnelle avec des montants respectifs de 50 et 37 millions de DA. Le taux de prise de participation dans le capital social de ces entreprises varie entre 4,55% et 38,71%.

En ce qui concerne les prises de participation opérées à partir des fonds d'investissements de Wilaya, elles ont connu une évolution très significative atteignant, au 31/12/2018, un nombre de Trente et Une (31) sociétés avec un montant global de 2. 461 millions de DA (contre Vingt Cinq (25) sociétés avec un montant global de 1.871 millions de DA). L'essentiel de ces prises de participation est opéré dans le secteur de l'industrie. Parmi les 17 sociétés qui sont opérationnelles (entrée en production 2016-2018), six (6) d'entre elles ont dégagé des résultats positifs. Le montant des prises de participations varie entre 18 et 100 millions de DA. Quant au taux de participation dans le capital social de ces entreprises, il oscille entre 13% et 49%.

A la fin du premier semestre 2019, la société a concrétisé six (6) nouveaux partenariats essentiellement dans l'industrie et le secteur médical (contre 4 partenariats au 1^{er} semestre 2018), développé dans le cadre du dispositif des fonds d'investissement de Wilaya, et ce pour un montant global de 346 millions de DA. Cinq (5) nouvelles participations variant entre 25 de 100 millions de DA sont inscrites dans des projets relevant des secteurs agro-alimentaire, industriel et médical se trouvent actuellement au stade de formalités notariales, et ce après obtention de l'accord de la Direction Générale du Trésor.

Sur le plan de la rentabilité de son portefeuille, il est constaté une évolution positive dans son résultat en 2018 ; 44 millions de DA contre 30 millions de DA en 2017. Il ya lieu de rappeler que la société a renoué avec des résultats positifs depuis seulement l'exercice 2016 du fait de l'amélioration très significative de son chiffre d'affaires.

III.3.3. La société « ICOSIA Capital spa »

Les projets acceptés et en cours d'étude sont au nombre de 6 avec un niveau d'engagement global de l'ordre de 716 millions de Dinars. Ces projets qui concernent les domaines NTIC-Assurances -Vie, santé et l'industrie, portent sur des cycles inhérents à des phases de création et de développement et des cas de transmission.

La société connaît une instabilité au niveau de sa direction générale. En effet, depuis la délivrance de l'autorisation de l'exercice de l'activité en Mars 2018, la société est à son troisième Directeur Général.

En attendant la concrétisation effective des participations dans les sociétés cibles, l'équipe dirigeante procède à des achats des actions en bourse ou des obligations corporates et d'Etat ainsi que des dépôts à terme au niveau des institutions financières. Accessoirement, la société ICOSIA Capital développe une activité conseil auprès des entreprises dont le chiffre d'affaires réalisé est estimé à plus de 5 millions de DA.

III.4. Les sociétés de gestion de Fonds d'Investissement

Dans le cadre des nouvelles dispositions instituant le métier de société de gestion de fonds d'investissement introduit à la faveur de la modification de la loi 06-11 du 24 Juin 2006 relative à la société de capital investissement, Deux sociétés de gestion de fonds d'investissement sont actuellement autorisées à opérer dans ce domaine :

III.4.1. La société « Tell Markets »

La société Tell Market a reçu l'autorisation du Ministère des finances pour exercer l'activité de société de gestion de fonds d'investissement par décision N°20 du 11 Mars 2018. Son capital social est de 81.921.000 DA, détenu principalement par Tell Limited (49%), LKOLL Eurl (32%) et Y. BOUHARA (14%).

L'activité de cette société de gestion, au titre de cette période, est quasiment très réduite se limitant à des opérations de démarchage et de projets d'offre de prestations auprès des sociétés PME sans pour autant qu'elles débouchent sur des contrats de gestion.

En effet, en matière d'activité de conseil en investissement, et au titre du premier semestre 2019, Tell Market fait état de négociations avec cinq sociétés, qui ont débouché sur la signature de conventions de confidentialité. S'agissant de l'activité gestion de fonds d'investissement, la société indique qu'elle était en négociations avancées pour assurer la gestion d'un grand fonds d'investissement que le forum de Chefs d'entreprises envisageait de mettre sur pied, lequel projet fût abandonné par la suite par son initiateur.

III.4.2. La société Small Entreprise Assistance Funds (SEAF) Algeria spa.

Le capital social de la société Small Entreprise Assistance Funds (SEAF) Algeria spa est de 10 millions de Dinars. Ses actionnaires sont :

- Algeria investment and development Eurl (49%) ;
- SEAF Spain capital Partners S.L (48.95%) ;
- SEAF Management LLC (société américaine) (0.01%) ;
- SEAF Ventures management LLC (société américaine)(0.01%) ;
- SEAF Vintage Flex Fund LP (société américaine)(0.01%) ;
- Small Entreprise Assistance Funds (société américaine)(0.01%) ;
- M. Hubertus Jan Van Der Vaart (0.01%) ;

La société a reçu l'autorisation du Ministère des finances pour exercer l'activité de société de gestion de fonds d'investissement par décision de M. le Ministre des Finances n°60 du 27 Juin 2019.

CHAPITRE 5

COOPERATION INTERNATIONALE

I. Union des Autorités de Régulation des Valeurs Mobilières des pays arabes -UASA-

La COSOB a participé à la douzième réunion de l'Union des Autorités de Régulation de Valeurs Mobilières des pays arabes (UASA); tenue à Amman-Jordanie, le 27 Mars 2019 et accueillie par la Commission jordanienne des valeurs mobilières.

Les membres de l'UASA ont examiné le rapport annuel de 2018 et le plan d'action proposé pour 2019, en plus d'autres questions liées aux marchés des capitaux arabes, notamment en ce qui concerne le renforcement de la coopération et de la coordination entre eux, ainsi que du plan stratégique de l'UASA pour les prochaines années.

La réunion a examiné et validé la ligne directrice établie par le groupe de travail désigné par les membres de l'Union sur les exigences minimales à respecter par les entreprises et les entités opérant sur les marchés financiers arabes.

La réunion a, également, examiné et validé les lignes directrices pour la divulgation des sociétés cotées sur les marchés financiers et une autre ligne directrice pour l'émission et la cotation sur les marchés financiers.

Les membres ont examiné le projet du mémorandum d'accord multilatéral entre les membres de l'UASA et l'ont accepté dans sa forme définitive, après avoir pris en compte les observations exprimées. Dans ce cadre, les membres ont pris la décision de compléter les procédures pour le signer, conformément aux exigences des membres et aux procédures formelles.

Lors des rencontres, le secrétariat général de l'UASA a fait part du lancement du portail électronique d'information et de sensibilisation des investisseurs, qui s'inscrit dans le plan stratégique 2016-2020 de l'UASA. Le portail contient un certain nombre de sections, notamment une section sur la formation des investisseurs et l'inclusion financière. Il comprend également une section des termes les plus couramment utilisés sur les marchés financiers, dont la version française du lexique a été prise en charge par la COSOB.



II. Coopération entre la COSOB et la SCA des Emirats Arabes Unies

En marge de la réunion annuelle de l'UASA, Monsieur Abdelhakim BERRAH, Président de la COSOB, et Monsieur OBEID Seif AL-ZOUAABI, Président exécutif de Securities & Commodities Authority, ont procédé à la signature d'une convention de coopération entre la COSOB et de l'autorité émiratie des marchés financiers - SCA -.



Cette convention entre dans le cadre des recommandations de la haute Commission mixte Algéro-Emiratie. Elle vise à renforcer la coopération et l'échange d'expérience et d'expertise entre les deux marchés, en matière d'instruments de finance islamique, technologies financières « Fintech », les blockchains, le financement participatif « le crowdfunding », ainsi que l'échange de visites techniques entre les deux places financières.

III. Conférence annuelle de l'AMERC

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a participé à la 42^{ème} réunion annuelle du comité régional Afrique-Moyen Orient des commissions de valeurs (Africain- Middle-East Regional Comitee (AMERC), tenue à Koweït city le 22 Janvier 2019.

Pour rappel l'AMERC est l'un des comités régionaux de l'IOSCO, représentant les autorités de régulation des pays du continent africain et du moyen orient. Ses missions consistent à :

- promouvoir les standards relatifs aux marchés financiers mis en place par l'IOSCO,
- assister les pays membres à implémenter ces standards,
- lancer des études sur les sujets qui intéressent les pays membres, en faveur du développement des marchés financiers des pays membres,
- favoriser la coopération et l'échange d'expérience et d'expertise entre les pays membres et,
- porter la voix des pays africains et du moyen orient au niveau des structures centrales de l'IOSCO.



Réunion de l'AMERC à Koweït city le 22 Janvier 2019

La réunion a porté, entre autres, sur les problématiques liées à la protection de l'environnement et le rôle que peuvent jouer les autorités de régulation des marchés financiers dans ce domaine par la promotion de la finance verte, l'économie responsable et durable au travers la mise en place de dispositifs réglementaires pour l'encouragement de l'émission de produits financiers en phase avec ces problématiques.

Lors de cette réunion, les membres ont passé en revue les résultats de l'étude sur les challenges du développement du financement des PME via la bourse en Afrique, ainsi que les travaux sur lesquels s'attèle le Secrétariat Général de l'OICV.

Les membres ont également discuté du choix du pays hôte de la 44^{ème} réunion annuelle de l'AMERC en 2021. La COSOB et d'autres autorités se sont proposées d'abriter cet évènement. Après le vote des membres, la COSOB a été élue majoritairement.

Enfin, cet évènement a été l'occasion de passer en revue avec le Secrétaire Général de l'OICV, en marge des travaux de l'AMERC, les questions en suspens en liaison avec le projet d'adhésion de la COSOB à l'OICV.

IV. Adhésion de la COSOB au MMoU de l'OICV

La COSOB a procédé à la signature de l'accord du Mémoire d'Entente Multilatérale - MMoU - portant sur la coopération et l'échange d'information mis en place par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV). Cet accord signé le 08 Mai 2019 et fait l'objet d'une cérémonie officielle lors de la réunion annuelle de l'organisation tenue à Sydney du 13 au 17 Mai 2019. La COSOB est la 123^{ème} autorité de régulation de marché financier signataire du MMoU.



L'adhésion au MMoU permet à la COSOB de :

- quitter la watch-list figurant dans l'Annexe B des pays non signataires. Elle rejoint, ainsi, la communauté internationale des pays signataires figurant sur la liste A du MMoU, reconnus pour leur coopération au niveau international, à l'effet de lutter contre les fléaux mondiaux dont le blanchiment de capitaux via les marchés financiers et les infractions boursières transfrontalières, pour instaurer des marchés transparents et durables.
- postuler à des postes décisionnels au sein de l'organisation. Depuis 2013, l'OICV a interdit à la COSOB d'occuper tout poste de responsabilité en son sein.
- promouvoir l'image de l'Algérie parmi la communauté internationale et la qualité du climat des affaires national envers les institutions et les investisseurs internationaux, en faveur d'une économie transparente plus ouverte sur l'international.
- promouvoir la crédibilité du marché financier algérien dans le cas où l'Algérie envisagera d'ouvrir la bourse à l'investissement étranger et attirer des investisseurs internationaux et assurer son développement, dans la mesure où il sera plus facile d'obtenir des informations, grâce au MMoU, sur l'origine des fonds investis, l'identité des investisseurs et des bénéficiaires effectifs, etc.
- bénéficier de l'appui de l'OICV et de son expertise pour le développement du marché financier national.

Pour rappel, l'OICV est une organisation mondiale reconnue pour le secteur des valeurs mobilières qui englobe plus de 130 membres ordinaires et associés. L'OICV élabore, met en œuvre et encourage le respect des normes internationalement reconnues en matière de réglementation des valeurs mobilières.

Les objectifs et principes de la réglementation des valeurs mobilières établis par l'OICV, ont été considérés par le G20 et le FSB, comme normes pertinentes dans ce domaine. Ces principes constituent, d'ailleurs, la base de l'évaluation du secteur des valeurs mobilières pour les programmes

d'évaluation du secteur financier (PESF) du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

En fournissant une assistance technique, une éducation et une formation de haute qualité, ainsi que des recherches à ses membres et à d'autres régulateurs, l'OICV contribue à créer des marchés des capitaux mondiaux solides et instaurer un cadre réglementaire mondial solide.

L'OICV est, au travers des différents comités régionaux et comités spécialisés, un espace idoine pour la concertation et l'échange d'expérience et d'expertise entre les autorités signataires dans le but d'instaurer les bonnes régulations et les bonnes pratiques au sein des marchés financiers nationaux, et de faire face aux problématiques générées par l'innovation financière et le développement rapide de l'ingénierie financière.

V. Réunion annuelle de l'OICV

La COSOB a participé aux travaux de la réunion annuelle des autorités des marchés financiers membres de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV), qui a regroupé plus de 130 membres ordinaires et associés, tenue à Sydney du 13 au 17 Mai 2019.

La COSOB a participé aux travaux des différents comités de l'OICV suivants:

- Africa & Middle Est regional committee (AMERC) meeting
- Growth & Emerging market committee meeting (GEM)
- La réunion du MMoU Monitoring Group meeting (MG)

La COSOB a également participé à la cérémonie de signature de l'MMoU et aux différentes sessions plénières

La réunion de l'AMERC a été l'occasion de passer en revue l'ensemble des travaux effectués par les membres du comité et les projets en cours. Ainsi le rapport portant sur l'introduction en bourse a été discuté et validé par les membres. Il recense les difficultés et des défis auxquels sont confrontés les sociétés dans la région MENAfrrique, les aspects relatifs à la finance durable, l'éducation financière, l'harmonisation des standards et approches sont, entre autres, des thèmes sur lesquels doivent se concentrer les marchés de la région.

Les membres ont, également, passé en revue les thèmes actuels sur lesquels travaille le comité sur les risques émergents (CER). Les nouveaux risques étant liés à l'impact des nouvelles technologies sur les marchés financiers, le développement des plateformes de trading, la diversification des réseaux de distribution et le besoin de régulation. La problématique des marchés financiers durables, les Swaps, les Real Estate, le risque management, les IPO, les Cyber risks, les crypto monnaie et les crypto assets sont autant de sujet discutés durant cette réunion.

Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur les sujets sur lesquels travaille le secrétariat général de l'OICV qui a défini plusieurs thèmes prioritaires en liaison avec la fragmentation des marchés, les Fintech et l'intelligence artificielle, l'innovation financière, le Fintech network, les Cryptocurrencies et les crypto Assets, les marchés financiers durables et le Brexit, qui sont autant de sujets qui préoccupent le secrétariat de l'OICV. Ceci en plus des thèmes classiques liés à la communication financière, à la transparence et à l'enforcement.

La réunion du Growth Monitoring Group Committee (GEM) a porté sur les problématiques spécifiques aux marchés financiers émergents et en développement. Il s'agit entre autre de la régulation des marchés financiers durables, des FinTech network, de l'inclusion financière. Les membres ont eu à discuter du rapport du groupe de travail mené par l'Argentine et la Malaisie sur la problématique des marchés financiers durables et les mécanismes à mettre en place pour développer ce créneau.

La réunion du Monitoring Group Committee (MG) a été l'occasion de discuter de l'accord administratif (Administrative Arrangement « AA ») trouvé entre l'OICV et l'union européenne. L'union européenne ayant interdit l'échange d'informations personnelles privées avec les pays en dehors de la zone euro. L'OICV est parvenue à trouver un champ d'entente avec l'union européenne qui permet aux membres non européens de l'OICV, de signer cet accord « AA » pour continuer à échanger avec les autorités européennes des données personnelles. Par ailleurs, les autorités européennes continueront de coopérer dans le cadre du MMOU quand il s'agit d'informations non personnelles.

La réunion a été aussi l'occasion de dérouler les résultats du rapport portant sur les statistiques des échanges entre les pays membres du MMOU.

CHAPITRE 6

MARCHE EN CHIFFRES

I. Marché primaire

A. Marché primaire des actions

Le marché principal des actions cotées à la bourse d'Alger compte toujours cinq sociétés cotées : la Chaîne EGH El Aurassi, le groupe SAIDAL, Alliance Assurances, NCA Rouïba et Biopharm.

Le compartiment PME, quant à lui, comporte toujours une seule société, il s'agit de la société AOM Invest spa spécialisée dans le développement du tourisme thermal et de bien-être, et des études visant à promouvoir la destination touristique par excellence, qui a été admise en date du 11 Décembre 2018.

B. Marché primaire des obligations

Durant l'année 2019, la Commission n'a délivré aucun visa pour l'émission des emprunts obligataires. De même aucune obligation n'a été admise à la cote officielle de la bourse d'Alger.

Sur le marché obligataire institutionnel (hors bourse), il reste cinq emprunts obligataires : l'emprunt Fonds National d'investissement (FNI) dont la date d'échéance est prévue en 2024, deux emprunts MLA dont les échéances respectives sont 2020 et 2022, l'emprunt SNL dont l'échéance est prévue en 2021, et enfin l'emprunt SRH dont la date d'échéance est prévue en 2023.

C. Encours obligataire au 31/12/2019

L'encours global des obligations disponibles s'élève au 31 Décembre 2019, à 166 milliards de DA contre 168,2 milliards de dinars à la fin de l'année 2018, soit une baisse de 2, % qui s'explique principalement par le remboursement des annuités (amortissement fractionné) sur les emprunts MLA, SNL et SRH.

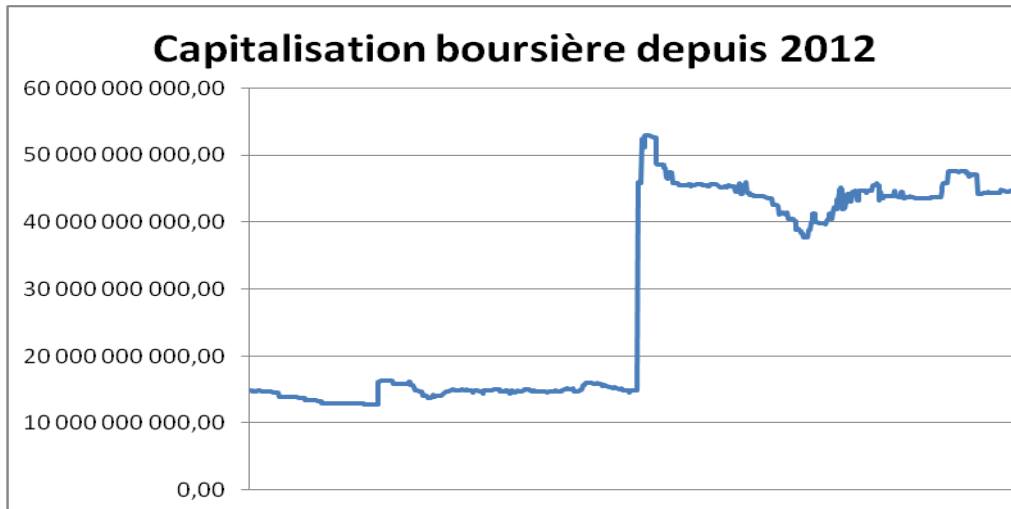
II. Marché secondaire

A. Compartiment des titres de capital

a. Capitalisation boursière

La capitalisation boursière globale de la bourse d'Alger s'élève à 44,777 milliards de Dinars. Comparativement au 31 Décembre 2018, la bourse d'Alger a gagné 1.91% en termes de capitalisation. Ces chiffres traduisent la stabilité du marché depuis l'année 2018.

Cependant, la capitalisation boursière représente moins de 0,5% du PIB en 2019.



b. Activité sur le marché principal

1. Nombre de titres de capital cotés

Le compartiment action du marché principal de la bourse d'Alger n'a pas connu de nouvelles introductions en 2019. Les titres qui y sont cotés sont au nombre de cinq, en l'occurrence :

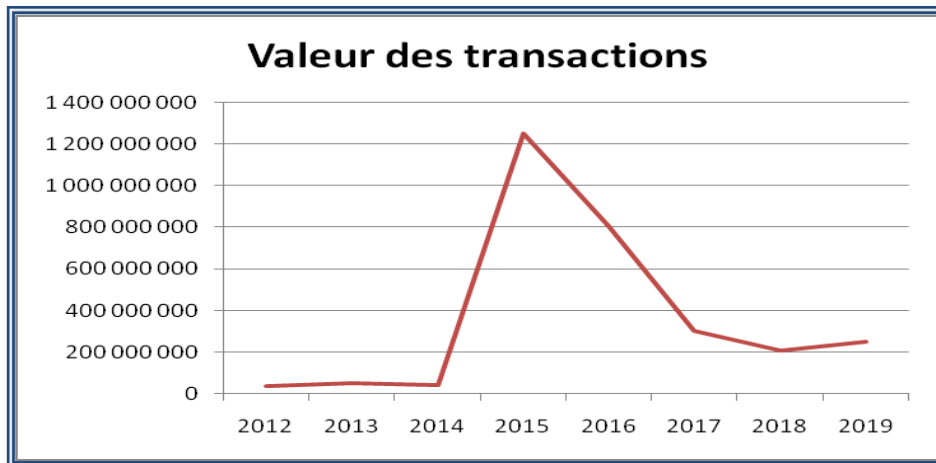
- EGH El Aurassi
- SAIDAL
- Alliance Assurances
- NCA Rouiba
- Biopharm

2. Valeur des transactions

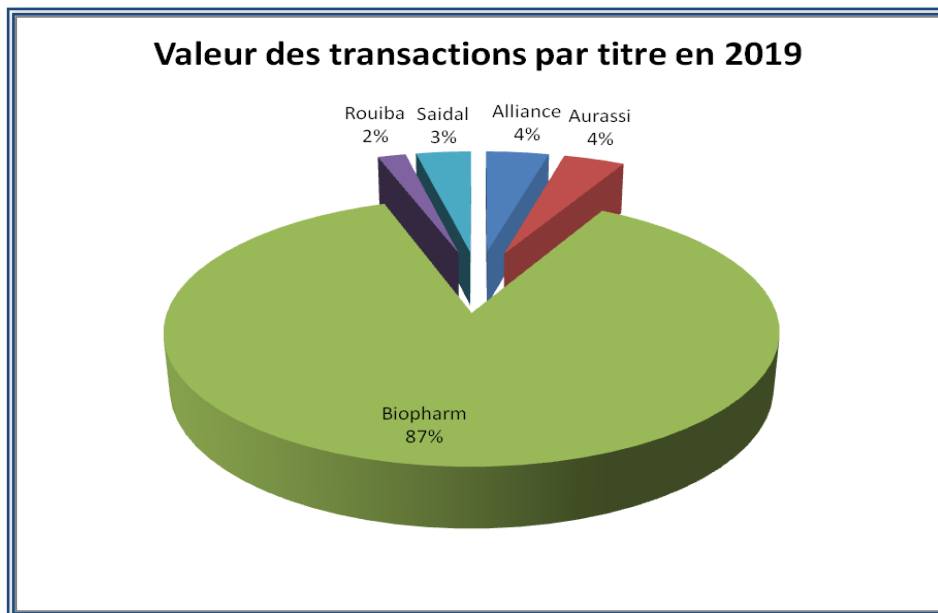
Les échanges sur le compartiment d'actions ont repris une tendance ascendante (+21% en une année) après trois années de baisse de l'activité. La reprise de l'activité est due globalement à l'anticipation des investisseurs sur la performance des sociétés cotées à l'issue de l'exercice comptable de 2018 ainsi qu'à la mise en place du contrat de liquidité sur le titre Biopharm. L'historique des échanges en valeurs est donné dans le tableau ci-après :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur transigée	41.410.34	1.251.956.825	805.500.430	302.261.260	205.797.271	248.990.023
	0					

L'évolution de la valeur transigée est illustrée par le graphe ci-dessous:



La répartition de la valeur des transactions par titre se présente comme suit:



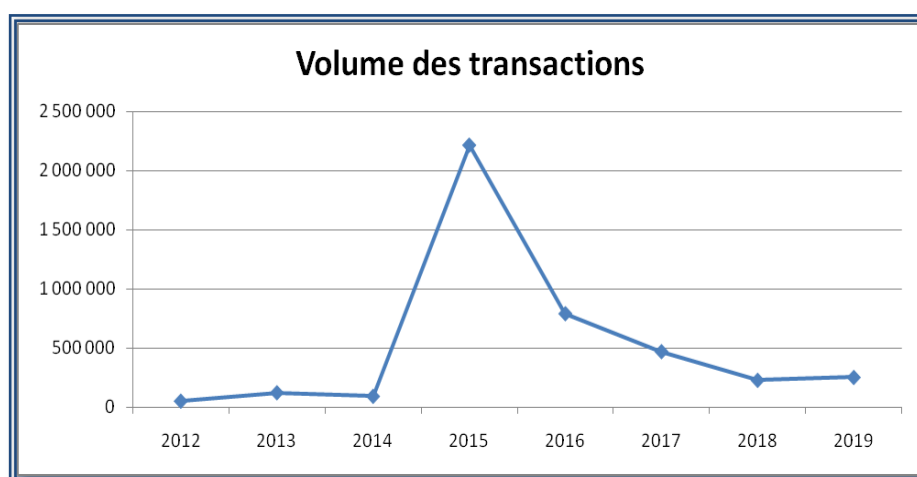
Il ressort que les échanges ont porté principalement sur le titre de Biopharm qui occupe à lui seul 87% des échanges en valeur sur le marché, soit trois (03) points de plus en une année, stimulé par la mise en place du contrat de liquidité, suivi de très loin par Alliance assurances et EGH El Aurassi avec 4% chacun.

3. Volume des transactions

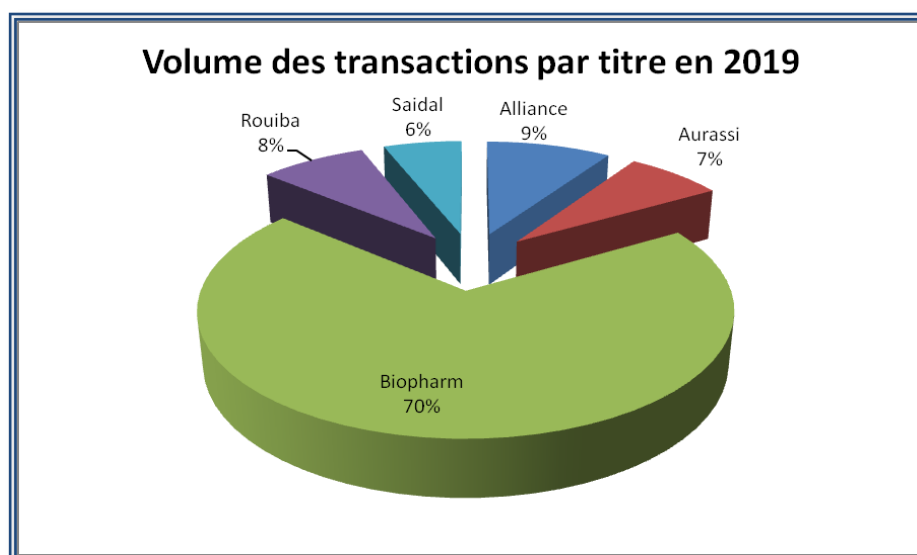
Le nombre de titres échangé sur le marché confirme la reprise de l'activité sur le marché secondaire après trois années de ralentissement. Ainsi, les échanges en volume ont enregistré une hausse de +10,77% en une année.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume transigé	90.111	2.213.143	788.860	468.145	225.405	249 696

L'évolution des volumes des transactions est illustrée par le graphe ci-dessous. L'année 2015 reste la meilleure année pour le marché, où le volume échangé avait dépassé les 2,2 millions de titres.



La répartition du volume transigé par titre se présente comme suit :



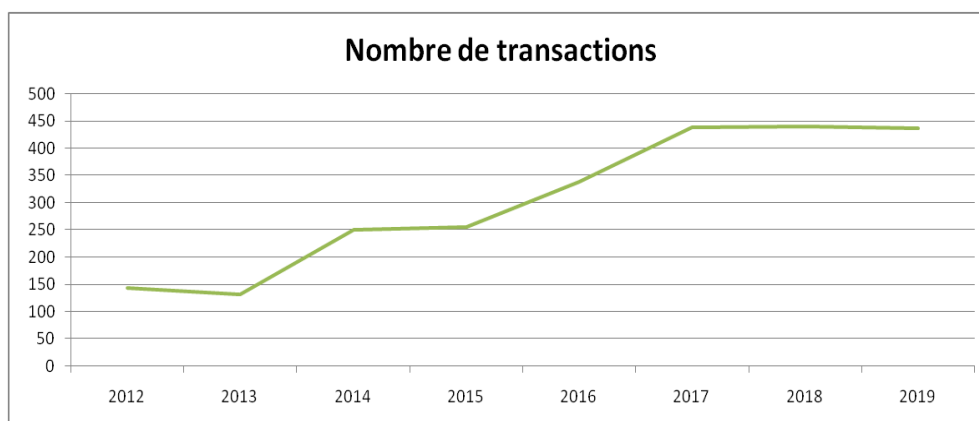
A l'instar de l'année 2018, le titre Biopharm, stimulé par le contrat de liquidité et la performance de la société, taille la part du lion avec 70% des échanges en volume. Alliance assurance vient en deuxième position avec 9% suivi de NCA Rouiba et de EGH El Aurassi.

4. Nombre de transactions

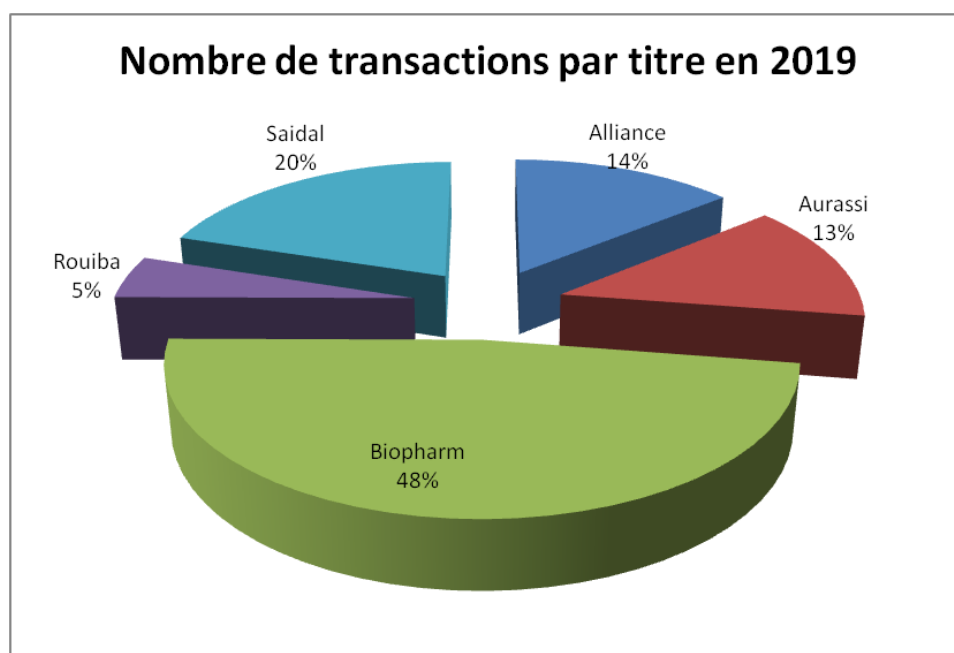
Le nombre de transactions confirme la stabilité des années précédentes. L'évolution du nombre de transaction au fil des années est donnée par le tableau ci-dessous :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de transactions	251	256	339	438	440	434

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution du nombre des transactions au fil des années.



La répartition du nombre de transactions par titre se présente ainsi:

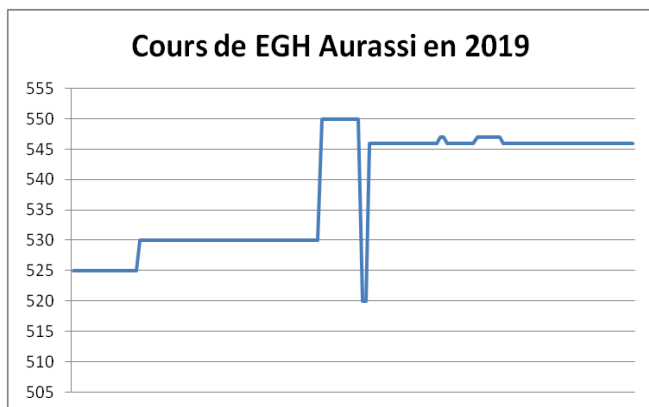


Le titre Biopharm occupe la première place en termes de nombre de transactions avec (48%) des transactions réalisées sur le marché, suivi de SAIDAL avec (20%) et Alliance assurances avec (14%) des transactions.

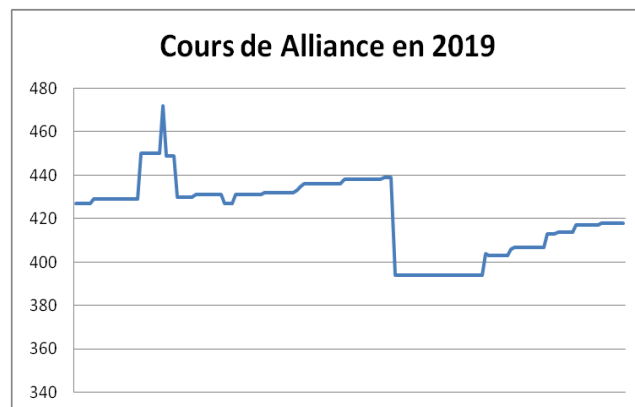
5. Transactions de Blocs sur actions

A l'instar de l'année 2018, la bourse d'Alger n'a enregistré, en 2019, aucune transaction de blocs sur les titres de capital cotés sur le marché principal.

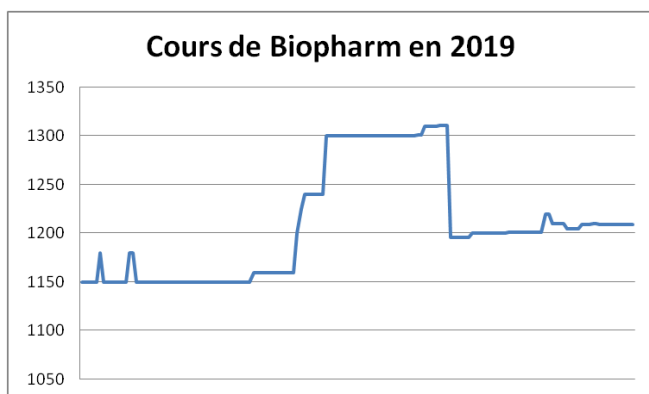
6. Evolution des cours des titres cotés



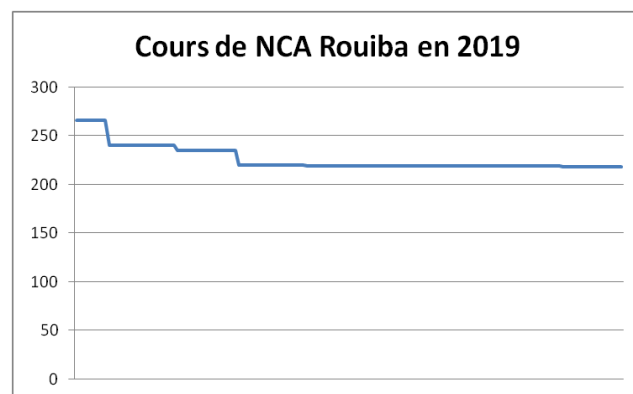
Le titre EGH EL Aurassi a gagné 4% en une année (+10,10 % en deux ans) en passant de 525 DA en début d'année à 545 DA en fin d'année tout en effaçant la perte de 30 DA due à la cotation ex-dividende. Le titre a atteint le pic de 550 DA le 11 Juin 2019 à la veille du détachement du dividende.



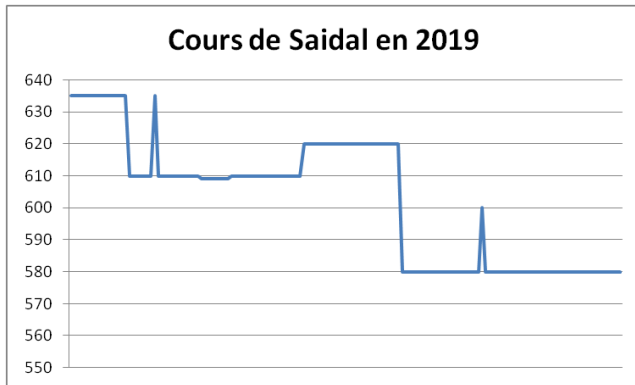
Le titre Alliance Assurance a atteint le plus haut niveau de 472DA le 26 Février 2019. Le titre a décroché juste après puis repris lentement jusqu'au jour de détachement du dividende où il s'est stabilisé autour de 394DA, pendant près de deux (02) mois, avant de reprendre sa tendance haussière. Le titre a connu une légère perte de -0,21% en une année.



Le titre Biopharm a connu une tendance croissante. Le titre a atteint le cours de 1311DA la veille du détachement du dividende. Le titre a repris de la vigueur juste après pour clôturer l'année au niveau de 1209DA. Le titre a gagné en tout 5,13% en une année.



Le titre NCA Rouiba reste sur une tendance décroissante enclenchée depuis plusieurs années. Le cours de NCA Rouiba a baissé de 266 DA à 218 DA en fin d'année, soit une perte de 14,28% en une année.



Le titre SAIDAL a connu une tendance décroissante en 2019 notamment après le détachement du dividende sur les résultats de l'exercice 2018. Le titre a perdu 55 DA en une année, en passant de 635 DA en début d'année à 580 DA en fin d'année.

c. Marché des PME

Le compartiment des PME de la bourse d'Alger ne compte qu'une seule entreprise cotée depuis le 12 Décembre 2018, en l'occurrence la société AOM Invest admise avec inscription directe suite au placement de 10% de son capital auprès d'investisseurs institutionnels.

Le titre AOM Invest n'a enregistré, durant l'année 2019, que trois (03) transactions portant sur 280 actions, pour un montant s'élevant à 117.200 DA.

B. Marché des titres de créances

a. Marché des obligations

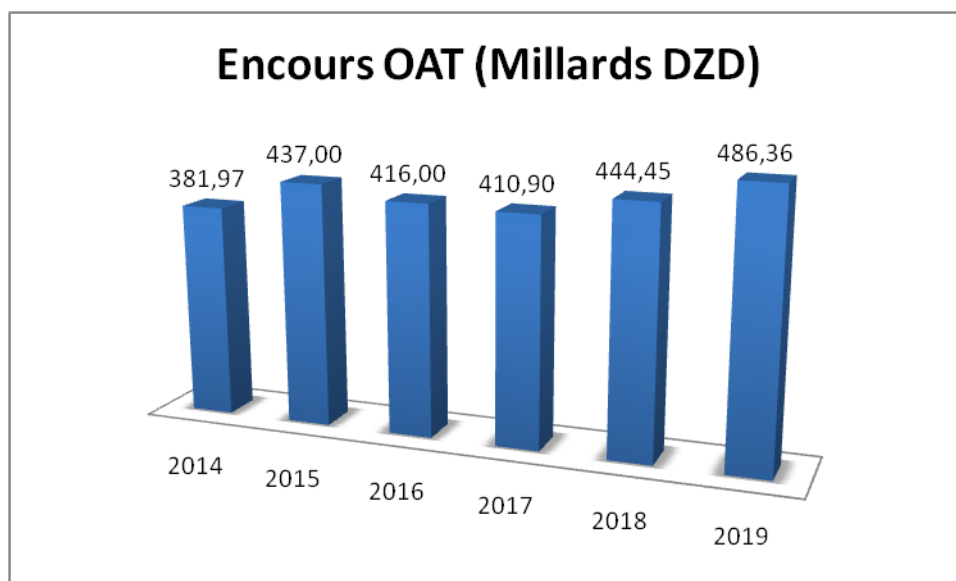
Le marché des obligations de la bourse d'Alger n'a pas connu de nouvelles introductions en 2019. Cette situation persiste depuis plusieurs années déjà. La dernière émission d'emprunt obligataire coté en bourse, remonte à l'année 2009 et l'échéance du dernier emprunt obligataire coté remonte à 2016.

Sur le marché obligataire institutionnel (hors bourse), six emprunts obligataires sont en circulation: deux emprunts du Fonds National d'investissement (FNI) dont l'échéance est prévue en 2024 pour un montant global de 160 milliards DA, deux emprunts MLA dont les échéances sont prévues respectivement en 2020 et 2022 pour un montant global de 1,6 milliards DA, l'emprunt SNL dont l'échéance est prévue en 2020 dont le montant est de 400 millions DA, et enfin l'emprunt SRH dont la date d'échéance est prévue en 2023 pour un montant de 4 milliards DA.

b. Marché des Obligations Assimilables du Trésor (OAT)

A la fin de l'année 2019, vingt neuf (29) lignes OAT cotées en bourse sont en circulation. L'encours global s'élève à 486,362 milliards de dinars, soit en augmentation de 41,912 milliards de Dinars par rapport à 2018, soit +9,43% en une année et +18,36%, par rapport à l'encours enregistré 2017.

Un montant de 52,312 milliards de Dinars a été émis au courant de l'année 2019. Le montant échu en 2019 est, quant à lui, est de 38,9 milliard de Dinars.



b.1. Transactions sur le marché de blocs d'OAT

L'activité sur le marché secondaire des OAT est résumée dans le tableau ci-dessous.

Année	Volume des transactions	Valeur des transactions (DA)	Nombre de transactions
2014	8.215	8.246.328.000	17
2015	16.822	16.978.870.360	29
2016	11.835	11.604.764.510	26
2017	26.263	23.746.484.050	46
2018	40.972	33.491.954.480	56
2019	44.658	41.055.554.357	51

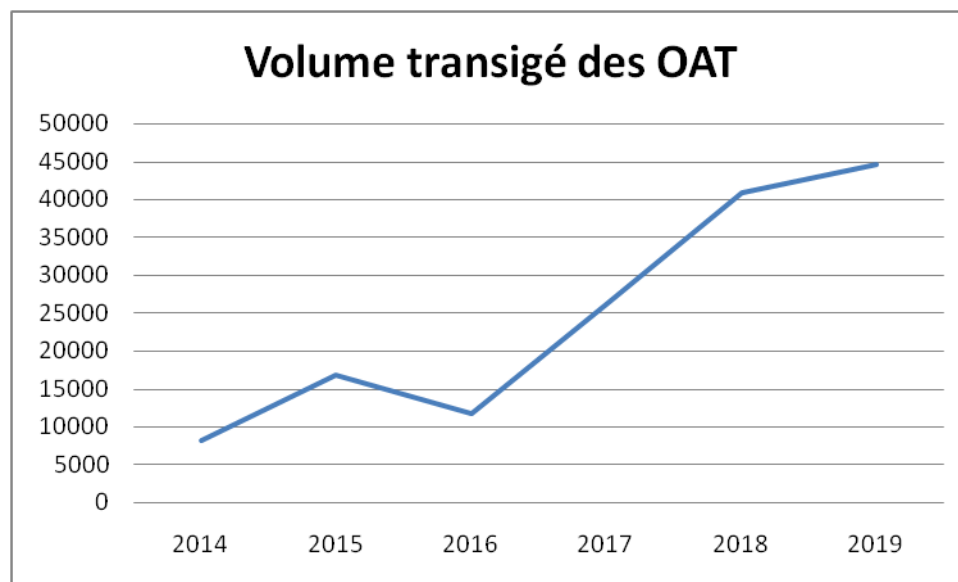
Le nombre de transactions est en constante augmentation mais reste très limité. Le volume et la valeur transigés en 2019 ont augmenté de 9% et de 22,5% respectivement par rapport à l'année 2018.

b.2. Rotation des titres

	2018		2019	
	En volume	En valeur (DA)	En volume	En valeur (DA)
Transactions (A)	40972	33.491.954.480	44.658	41.055.554.357
Encours (B)	444.450	444.450.000.000	486.360	486.360.000.000
Ratio de rotation (A/B)	9,21%	7,53%	9,18%	8,44%

Les ratios de rotation demeurent relativement stables au fil des années. Le ratio de rotation « volume transigé/volume de l'Encours » et « valeur transigé/valeur de l'Encours » sont respectivement de 9,81% et 8,44% respectivement en 2019 contre 9,21% et 7,53% respectivement en 2018. Ces indicateurs renseignent sur le manque de dynamisme sur le marché de gré à gré des OAT.

Le graphe suivant trace l'évolution des volumes transigés au fil des années :



Le graphe ci-dessus confirme la tendance globale ascendante des échanges sur le marché de gré à gré des OAT et le ralentissement de la croissance des échanges sur le marché en 2019, après une croissance rapide depuis le début de l'année 2017.

CHAPITRE 7

FORMATION & SEMINAIRE

Durant l'année 2019, la COSOB a continué ses efforts de sensibilisation et de formation des professionnels du marché, et des cadres de demain. La COSOB a lancé deux promotions de la formation post graduation spécialisée en ingénierie financière en collaboration avec l'EHEC et l'IFB et la 7^{ème} promotion de la formation certifiée des professionnels du marché. Elle a organisé des évènements portant sur des thèmes divers à destination des intervenants de la place et des parties prenantes en vue de hisser le niveau de leur connaissance pour suivre l'évolution rapide de l'ingénierie financière. Dans ce contexte, nous citons les actions suivantes :

I. Formation Post-Graduation Spécialisée en Ingénierie Financière

La COSOB a lancé, en partenariat avec l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales -EHEC- et l'Institut de Formation Bancaire-IFB, en date du 04 Avril 2019 la 1^{ère} promotion de la formation en Post-graduation spécialisée en ingénierie financière suivie d'une 2^{ème} promotion en date du 10 Novembre.



Cette formation est destinée aux cadres exerçant dans le secteur des banques, compagnies d'assurance, institutions financières intermédiaires, fonds d'investissements, IOB. Sanctionnée par un diplôme universitaire de l'enseignement supérieur délivré par l'EHEC et certifiée par la COSOB. Cette formation académique s'étale sur une durée d'une année et demie réparties sur trois (03) semestres dont le dernier inclura le parcours spécialisant, le mémoire et le stage.

II. Sortie de la 6^{ème} promotion de la formation certifiée des professionnels du marché financier

La cérémonie de remise de certificats aux lauréats de la 6^{ème} promotion de la formation de certification des professionnels du marché financier a eu lieu le 10 Avril 2019.



Cette promotion a vu la réussite de 21 candidats lors de l'examen final. Ils sont issus de différentes banques, compagnies d'assurance et d'autres institutions similaires. Cette formation, d'une durée de quatre mois, a porté sur les éléments de base relatifs à l'environnement réglementaire, déontologique et technique liés aux activités de marché. Les enseignements ont été dispensés par des experts nationaux et internationaux dans le domaine des marchés financiers.

A travers cette certification, la COSOB vise à renforcer la protection des intérêts des clients et à garantir la compétence des professionnels de marché.

III. Lancement de 7^{ème} promotion de la formation certifiée des professionnels du marché financier

En date du 03 Novembre 2019, en collaboration avec l'Institut de la Formation Bancaire (IFB), la COSOB a lancé la 7^{ème} promotion de la formation de certification des professionnels du marché financier.

Cette formation, assurée par l'IFB et sanctionnée par un certificat COSOB-IFB, répond à l'objectif réglementaire relatif à l'exigence d'une formation sur le commerce et la gestion des valeurs mobilières exigée de tout candidat à l'inscription pour l'exercice des activités d'intermédiation en bourse. Elle est d'une durée de quatre (04) mois, en alterné à raison de deux (02) jours par semaine.

Cette promotion compte 13 candidats issus de banques, compagnies d'assurance et émetteurs actuels et potentiels du marché financier.

IV. Ateliers techniques portant sur la conformité

Dans le cadre de la vulgarisation des bonnes pratiques visant à sensibiliser les intermédiaires en opérations de bourse (IOB) sur la gestion des risques liés à la conformité, à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la COSOB a organisé deux ateliers techniques portant sur les enjeux de la fonction de conformité.

Le premier atelier a eu lieu le 05 Février 2019 et a été animé par les responsables de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier -CTRF-, de la COSOB et d'un responsable de la conformité au sein d'un groupe industriel Lafarge-Holcim. Cet atelier a été l'occasion pour les Responsables de conformité des IOB, de perfectionner leurs connaissances concernant les obligations professionnelles des IOB et les dispositions réglementaires qui leurs sont applicables pour le contrôle des activités de l'IOB.



Le second atelier qui a eu lieu le 27 Novembre 2019, a vu la participation du Ministre chargé des finances et de l'Ambassadeur de l'Etat fédéral de Suisse et de plusieurs cadres dirigeants de sociétés publiques et privées nationales et internationales. Il a été animé par les représentants de la COSOB, de la CTRF, de l'Officie Central de la Répression de la Corruption (OCRC), du Secrétariat Suisse de l'économie, et de plusieurs sociétés multinationales, à savoir, Lafarges-Holcim, Novartis, Total.

Cet atelier a eu pour objectif de présenter l'expérience de chaque institution en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre la corruption et la gestion des risques y afférents. Cet atelier a été également l'occasion de présenter les résultats de l'étude réalisée par la COSOB, portant sur les conditions d'exercice de la fonction de la conformité au sein des IOB.



V. Colloque du conseil scientifique sur les enjeux de la Fintech

Dans le cadre des activités de son Conseil Scientifique, la COSOB a organisé le 16 Octobre 2019, à l'hôtel El Aurassi, un colloque portant sur «les enjeux de la Fintech».

Animé par des experts nationaux et internationaux, cet évènement a vu la participation des dirigeants des entreprises publiques et privées, des sociétés cotées, des banques et établissements financiers, des compagnies d'assurances ainsi que des représentants de la place financière d'Alger.



Cet évènement a été l'occasion de la constitution du groupe de travail pour définir une feuille de route pour le lancement du laboratoire «Algeria FinLab» avec le support des compagnies d'assurances, des banques et le partenariat des institutions du marché et des universités dont l'université de Bab EZZOUAR, entre autre. Cet évènement a suscité l'engouement de plusieurs opérateurs économiques et d'académiciens.

Cet évènement à été l'occasion de présenter le lexique des termes financiers unifié et adopté par les pays adhérents de l'Union Arabe des Commissions de valeurs (UASA). Ce lexique qui recense les termes les plus utilisés dans les marchés financiers, est édité en langues Arabe, Français et Anglais.



Par ailleurs, le groupe de travail sur le projet du FinLab a tenu sa première réunion le 17 Novembre 2019. Lors de celle-ci, une feuille de route a été adoptée. Cette feuille de route a tracé les objectifs stratégiques du FinLab, cerné les moyens financiers et défini la composition du conseil d'orientation du FinLab ainsi que les différents groupes sectoriels que sont : le groupe assurances, le groupe banque établissement de crédit, le groupe marché financier.

VI. Formation au nouveau système d'information de la place financière d'Alger

Conformément au plan du projet d'implémentation du nouveau système d'information du marché, les professionnels des institutions du marché et des intermédiaires en opérations de bourse ont assisté à une formation théorique suivie d'une formation pratique de plusieurs jours sur le fonctionnement des nouveaux systèmes qui leur sont dédiés.

Par ailleurs, les intervenants du marché ont effectué une visite à Madrid pour constater de visu le fonctionnement de systèmes similaires au sein de la bourse de Madrid.

Enfin, les manuels des nouveaux systèmes ont été remis aux institutions concernées au courant de l'année 2019.

VII. Journée d'étude portant sur « La promotion de la bourse des valeurs mobilières : l'ère du numérique »

Dans le cadre de la promotion de l'éducation financière, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse -COSOB- a organisé le 30 Janvier 2019, à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales -EHEC- de Koléa, une journée d'étude portant sur « La promotion de la bourse des valeurs mobilières : l'ère du numérique », réunissant les membres de la Commission de la COSOB, le staff technique ainsi que les étudiants de l'EHEC.

Cette journée a été structurée autour de deux principaux thèmes :

- L'innovation et la fracture numérique
- Le financement des PME à travers la bourse



VIII. Atelier technique portant sur le Multilateral Memorandum of Understanding (MMoU)

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse -COSOB- a organisé, le 15 Septembre 2019 au siège de la Compagnie Centrale de Réassurance -CCR- un atelier technique portant sur le Multilateral Memorandum of Understanding -MMoU-.

Cet atelier a été animé par M. Christophe CAILLOT de la Direction des enquêtes et des contrôles - AMF France – et qui est également son représentant au sein de deux comités de l'OICV traitant de la coopération et des échanges des informations.

Cet atelier qui s'adresse aux intervenants du marché financier vise à vulgariser les objectifs et les mécanismes de mise en œuvre du dispositif d'échange d'informations entre la COSOB et ses homologues étrangers.

Pour rappel, le MMoU qui a été signé par la COSOB en date du 15 Mai 2019, a été institué en 2002 par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs -OICV-.

Il constitue une référence internationale en matière de coopération transfrontalière entre les Commissions de régulation des marchés de valeurs mobilières; il fournit à ces autorités les outils nécessaires pour lutter contre la fraude et les infractions susceptibles d'affaiblir les marchés mondiaux et de miner la confiance des investisseurs.

IX. Conférence portant sur La Méthode d'évaluation par l'arbitrage - APT-

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) en collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire (IFB) a organisé, le 15 Octobre 2019, une conférence portant sur « La Méthode d'évaluation par l'arbitrage –APT- ».

Cette conférence s'est déroulée au siège de l'IFB, et a été animé par Monsieur Jean Michel BEACCO, Délégué Général de l'Institut Louis Bachelier de Paris et membre du Conseil Scientifique de la COSOB.

X. Publication d'un lexique financier anglais - français -arabe

La COSOB a édité un Lexique Financier Anglais-Français-Arabe . Ce lexique, qui est le fruit de la coopération entre l'UASA -Union of Arab Securities Authorities- et la COSOB, regroupe les termes officiels utilisés dans les marchés financiers arabes.

CHAPITRE 8

SITUATION FINANCIERE

La procédure comptable applicable au sein de la COSOB, est édictée par la résolution N°12/97 de Juillet 1997.

Le cadre réglementaire régissant la fonction comptable de la COSOB

- La comptabilité des opérations réalisée par la COSOB, est tenue conformément aux principes généraux définis par le décret exécutif n° 08-156 du 26 Mai 2008 portant application de la loi 07-11 du 25 Novembre 2007 mis en application depuis Janvier 2010.
- L'arrêt périodique des comptes financiers de la COSOB est établi par le service en charge de cette mission et adopté par la commission après examen du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes.

I. La situation financière arrêtée au 31-12-2019

Les produits d'exploitation

La source principale du financement du fonctionnement de la Commission demeure la subvention de l'Etat accordée sur concours définitif inscrit en son budget annuel dont le montant au titre de l'exercice 2019 se chiffre à 67 millions de Dinars.

Quant aux redevances que la Commission doit percevoir sur ses actes et services rendus tels que définis par le décret exécutif n°98-170 du 20 Mai 1998 suivi d'un arrêté de son application du 02 Août 1998, elles ne représentent que 2% des ressources totales enregistrées par la COSOB.

Les charges d'exploitation

Eu égard au caractère administratif des activités de la COSOB, les frais du personnel constituent le principal poste de charges, représentant 70% du total des charges d'exploitation. Le montant des frais du personnel se chiffre à 46,7 millions de Dinars contre 46,4 millions de Dinars en 2018 ; suivi des frais d'adhésion aux organismes internationaux.

Exercice : 01-01-2019 au 31-12-2019

BILAN (ACTIF)					
LIBELLE	NOTE	BRUT	AMO/PROV	NET 2019	NET 2018
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif					
Immobilisations incorporelles	A1	2 103 192,67	2 103 192,67		
Immobilisations corporelles	A2				
Terrains	A2a	73 333 333,33		73 333 333,33	73 333 333,33
Bâtiments	A2b	61 430 132,31	27 217 336,15	34 212 796,16	35 829 281,30
Autres immobilisations corporelles	A2c	34 166 518,85	30 768 010,00	3 398 508,85	4 399 897,52
Immobilisations en concession					
Immobilisations encours					
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants	A2d	3 841 300,00		3 841 300,00	2 557 600,00
Impôts différés actif					
TOTAL ACTIF NON COURANT	A	174 874 477,16	60 088 538,82	114 785 938,34	116 120 112,15
ACTIF COURANT					
Stocks et encours	B1	27 200,00		27 200,00	19 720,20
Créances et emplois assimilés					
Clients					
Autres débiteurs	B2	522 841,11		522 841,11	549 745,04
Impôts et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie	B3	104 380 238,14		104 380 238,14	96 788 772,33
TOTAL ACTIF COURANT		104 930 279,25		104 930 279,25	97 358 237,57
TOTAL GENERAL ACTIF		279 804 756,41	60 088 538,82	219 716 217,59	213 478 349,72

Exercice : 01-01-2019 au 31-12-2019

BILAN (PASSIF)			
LIBELLE	NOTE	2019	2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis			
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)			
Autres capitaux propres - Report à nouveau			
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I			
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance	P1	214 707 867,84	207 873 784,29
TOTAL II		214 707 867,84	207 873 784,29
PASSIFS COURANTS:			
Fournisseurs et comptes rattachés	P2	1 246 699,39	1 120 884,00
Impôts			
Autres dettes	P3	3 761 650,36	4 483 681,43
Trésorerie passif			
TOTAL III		5 008 349,75	5 604 565,43
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)		219 716 217,59	213 478 349,72

Exercice : 01-01-2019 au 31-12-2019

COMPTE DE RESULTAT/NATURE			
LIBELLE	NOTE	2019	2018
Ventes et produits annexes	TCR1	4 349 953,53	3 770 490,84
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	TCR2	57 840 677,35	53 822 332,28
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE		62 190 630,88	57 592 823,12
Achats consommés	TCR3	-1 205 702,21	-926 711,99
Services extérieurs et autres consommations	TCR4	-13 442 619,98	-11 699 090,07
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE		-14 648 322,19	-12 625 802,06
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		47 542 308,69	44 967 021,06
Charges de personnel	TCR5	-46 731 183,02	-46 391 886,81
Impôts, taxes et versements assimilés	TCR6	-184 247,00	-12 300,00
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		626 878,67	-1 437 165,75
Autres produits opérationnels	TCR7	3 269 546,31	2 885 686,91
Autres charges opérationnelles	TCR8	-2 383 103,44	-1 845 345,31
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	TCR9	-3 178 431,66	-5 734 869,53
Reprise sur pertes de valeur et provisions	TCR10	1 665 110,12	6 131 693,68
V- RESULTAT OPERATIONNEL			
Produits financiers			
Charges financières			
VI-RESULTAT FINANCIER			
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)			
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		67 125 287,31	66 610 203,71
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		-67 125 287,31	-66 610 203,71
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES			
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE			

Exercice : 01-01-2019 au 31-12-2019

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
LIBELLE	NOTE	2019	2018
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients	TF1	6 799 953,53	12 028 490,84
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	TF2	-63 571 539,14	-58 146 130,02
Intérêts et autres frais financiers payés	TF3	-54 306,43	-49 463,34
Impôts sur les résultats payés			
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires	TF4	-56 825 892,04	-46 167 102,52
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires	TF5	36 277,85	-9 491,63
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)		-56 789 614,19	-46 176 594,15
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	TF6	-508 920,00	-3 330 892,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	TF7	-2 150 000,00	-1 920 000,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	TF8	40 000,00	30 000,00
Intérêts encaissés sur placements financiers			
Dividendes et quote-part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements (B)		-2 618 920,00	-5 220 892,00
Flux de trésorerie provenant des activités de financements			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectuées			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées			
Subventions (74;131;132)	TF9	67 000 000,00	67 000 000,00
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)		67 000 000,00	67 000 000,00
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasiliquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		7 591 465,81	15 602 513,85
Trésorerie ou équivalent de trésorerie au début de la période		96 788 772,33	81 186 258,48
Trésorerie ou équivalent de trésorerie à la fin de la période		104 380 238,14	96 788 772,33
Variation de la trésorerie de la période		7 591 465,81	15 602 513,85
Rapprochement avec le résultat comptable		7 591 465,81	15 602 513,85

ANNEXE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

TABLEAUX	Page
- Affectation du personnel de la COSOB	14
- Répartition des négociateurs inscrits et des responsables TCC habilités auprès de la COSOB au 31-12-2018	23
- Indicateurs financiers des émetteurs de titres de capital	30
- Répartition des achats et des ventes par IOB	32
- Acquisition dans le cadre du contrat de liquidité sur Biopharm	35
- Ventes dans le cadre du contrat de liquidité sur Biopharm	35
- Solde du compte titre	36
- Evolution du nombre de compte titres gérés par les TCC	37
- Répartition du portefeuille des actions cotées	37
- Dématérialisation des titres SAIDAL et Aurassi	38
- Valeur des transactions	53
- Volume des transactions	55
- Nombre de transactions	56
- Transactions sur le marché de Bloc d'OAT	59
- Rotation des titres	59
GRAPHIQUES	Page
- Organigramme agrégé de la COSOB	13
- Affectation du personnel	14
- Activité globale des IOB - achats, ventes en volume	33
- Activité globale des IOB - achats, ventes en valeur	33
- Achat en volume	33
- Vente en volume	33
- Achat en valeur	34
- Vente en valeur	34
- Evolution du nombre de comptes titre	36
- Répartition du portefeuille actions par TCC	38
- Dématérialisation de Saidal	39
- Dématérialisation de l'Aurassi	39
- Capitalisation boursière depuis 2012	53
- Valeur des transactions	54
- Valeur des transactions par titre en 2019	54
- Volume des transactions	55

- Volume des transactions par titre en 2019	55
- Nombre de transactions	56
- Nombre de transactions par titre en 2019	56
- Evolution des cours des titres cotés	57-58
- Encours des OAT	59
- Volume transigé des OAT	60



Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse
17, Campagne CHKIKEN. 16043. Val d'HYDRA – Ben Aknoun - Alger.

Tél : +213 (0) 23 47 27 93 / 47 28 03

Email : contact@cosob.org

Fax : +213 (0) 23 47 28 04 / 47 28 00

Site web : www.cosob.org